

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 3 juin 2024, à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01**      Ordre du jour

CA      Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juin 2024, à 19h00.

**10.02**      Déclaration / Proclamation

CA      Direction des services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.e.s.

**10.03**      Déclaration / Proclamation

CA      Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234988007

Déposer le Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 et adopter le bilan d'étape.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

**10.04**      Questions

CA      Direction des services administratifs

Période de questions du public.

**10.05**      Procès-verbal

CA      Direction des services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2024.

**10.06** Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249864005

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2024.

## 12 – Orientation

**12.01** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244669004

Adopter le nouveau Programme de soutien financier - Loisirs et plein air de Montréal-Nord et autoriser son entrée en vigueur dès le 1er janvier 2025.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Contrat de construction

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1248544002

Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 980 322,62 \$, taxes incluses, le contrat d'aménagement de la phase 1 du parc Pilon à l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 574 875 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 175 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 3 730 197,16 \$. Appel d'offres 1140 / 2 soumissionnaires

*District(s) :* Marie-Clarac  
*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau

**20.02** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1231038030

Modifier la résolution CA23 10 351 afin que soit remplacé le nom du Club d'âge d'or Pompei masculin pour le Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal.

**20.03** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249716002

Accorder une contribution financière de 50 000 \$ aux deux concertations sectorielles, soit à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN) et au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord agissant à titre de fiduciaire pour la Concertation petite-enfance famille de Montréal-Nord (CPEFMN) pour les postes de coordination pour l'année 2024, soit une contribution financière de 25 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour la CPEFMN et une contribution financière de 25 000 \$ à la TCJMN, et que soient approuvés les projets de convention à intervenir.

**20.04** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1243573003

Accorder une contribution financière de 500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 250 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

**20.05** Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1243573001

Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 6e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 17 mai dernier au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1243573004

Entériner une contribution financière de 250 \$ à la Fondation Santa Cabrini afin de soutenir la tenue de leur Dîner-Causerie Chapeau, Champagne et Chocolat qui a eu lieu le 26 avril dernier au Club de golf Métropolitain à Anjou, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1243573002

Entériner une contribution financière de 250 \$ à l'organisme La Maison Bleue: Milieu de vie préventif à l'enfance afin de soutenir la tenue de leur Soirée bénéfice au profit de la Maison Bleue qui a eu lieu le 7 mai dernier au Théâtre L'Olympia de Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244988001

Accorder une contribution financière de 314 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2024-2025, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

District(s) : Ovide-Clermont

**20.09** Contrat de construction

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1248109002

Adjuger à Toiture Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 469 810,42 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de deux bassins de la toiture du garage des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 250 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 12 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 731 810,42 \$, taxes incluses.

Appel d'offres 1067 / 3 soumissionnaires

**20.10** Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249738005

Approuver les demandes de reconnaissance de 4 organismes à but non lucratif, soit Culture X, Parole d'excluES, Ville en vert (Éco-quartier L'Acadie-Cartierville) et Circolo Ricreativo Sannicandrese inc., dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 3 juin 2024 au 31 décembre 2026 et approuver le changement de statut de l'organisme Baseball mineur Montréal-Nord.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1247987006

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2024.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1247987007

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2024.

**30.03** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1247987009

Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2023 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 1 891 600 \$.

**30.04** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1247987008

Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2023 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

**30.05** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1241689002

Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour les locations du petit terrain synthétique au parc Ottawa et cela pour la période estivale du 8 mai au 29 septembre 2024.

**30.06** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1243573006

Autoriser une dépense de 500 \$ à La Fondation de la Pointe-de-l'Île pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 29 août 2024 au Club de golf Métropolitain à Anjou, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s. pour l'année 2024.

**30.07** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1243573005

Autoriser une dépense de 350 \$ auprès de La Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'achat d'une publicité dans le cadre du tournoi de golf au profit du programme de football des Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal qui aura lieu le 7 juin 2024 au Parcours du Cerf à Longueuil, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année 2024.

**30.08** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1243573007

Autoriser une dépense de 300 \$ aux Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 Montréal-Nord, pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cahier souvenir qui sera distribué aux cadets lors du cérémonial de fin d'année qui aura lieu le 8 juin 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année 2024.

**30.09** Administration - Mettre au rancart et disposer

CA Direction des services administratifs - 1249821001

Aliéner 256 ordinateurs de bureau, 23 ordinateurs portatifs, 8 serveurs, 148 moniteurs, 7 imprimantes, 26 téléphones IP, 3 UPS, 2 projecteurs, 6 commutateurs, 8 routeurs, 2 scanners, 24 souris, 91 claviers et périphériques divers (fils réseau, câbles d'alimentation, fax, câbles d'écran, lecteur DVD) dans le cadre de l'entente avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation

## **40 – Réglementation**

**40.01** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1247987011

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines, les contrats et autorisations de dépenses.

**40.02** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247758001

Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le Règlement R.R.1562.067 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les amendes générales et particulières prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

**40.03** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247758002

Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le Règlement RGCA11-10-0012-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

**40.04** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247040002

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

*District(s) :* Marie-Clarac

**40.05** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1244602001

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un agrandissement sur deux étages à l'arrière du bâtiment situé au 12095, boulevard Sainte-Gertrude, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

*District(s) :* Marie-Clarac

**40.06** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247857001

Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant l'installation d'un bâtiment temporaire au parc Henri-Bourassa dans le cadre d'un projet pilote Toutes à Vélo.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif

**40.07** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247177003

En vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière, permettre la fermeture du tronçon de rue Fleury Est entre les avenues de Cobourg et des Laurentides.

*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

## 50 – Ressources humaines

### 50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1247768003

Titulariser M. William Daigle, à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 juin 2024.

### 50.02 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249720004

Autoriser le transfert temporaire d'un poste vacant de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720, poste 94939) et des crédits budgétaires associés à ce poste à la Division du service technique de la Direction des travaux publics pour la période du 8 juin 2024 au 30 avril 2026.

### 50.03 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1247768004

Autoriser la substitution de la fonction de plombier (emploi 601720), groupe de traitement 17, par la fonction de plombier chauffage (emploi 607040), groupe de traitement 19, à la suite du départ à la retraite d'un employé à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, à compter du 8 juin 2024.

### 50.04 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs - 1245504002

Entériner l'entente locale portant sur des horaires flexibles entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP, local 429), le tout conformément au point 9° les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail, en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

### 50.05 Nomination

CA Direction des services administratifs - 1242537002

Modifier la résolution CA24 10 122 afin que la période d'essai inscrite soit de six (6) mois au lieu de neuf (9) semaines, conformément à l'article 6.03 a) de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

## 51 – Nomination / Désignation

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1247987005

Nommer M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2024.

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, mercredi le 29 mai 2024



**Dossier # : 1234988007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 et adopter son bilan d'étape.

Il est recommandé:

QUE soit déposé le Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026;

ET QUE soit adopté son bilan d'étape.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-30 08:33

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1234988007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 et adopter son bilan d'étape.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 (PDS)**

Dans l'optique d'apporter des changements durables et structurants aux conditions de vie des citoyen.nes de Montréal-Nord, la Table de quartier de Montréal-Nord a initié, en 2019, une démarche de planification de son plan de quartier en s'appuyant sur une approche d'impact collectif pilotée par Dynamo. Cette démarche co-construite avec les acteurs du milieu à laquelle a pris part l'arrondissement tant au niveau de la gouvernance que des chantiers de travail, a permis de bâtir collectivement le *Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026* (PDS).

Considérant son adhésion à la démarche, l'Arrondissement de Montréal-Nord a décidé de ne pas produire son plan de développement social local comme il se faisait ailleurs dans d'autres arrondissements de la Ville, mais plutôt de s'associer à celui porté par la Table de quartier de Montréal-Nord. En adoptant ce plan, l'Arrondissement affirme le rôle qu'il entend jouer pour le développement de la communauté en vue de contribuer à offrir la meilleure qualité de vie possible aux citoyen.nes de Montréal-Nord.

L'Arrondissement a participé à toutes les étapes d'élaboration du plan d'action ainsi qu'à sa mise en oeuvre et poursuit son engagement. À titre d'exemple, la DCSLDS participe au comité de coordination et siège avec d'autres unités administratives de l'Arrondissement sur différents comités de projets du plan d'action.

L'Arrondissement a appuyé financièrement la mise en oeuvre du PDS tant au niveau de sa conception que des projets porteurs. Depuis, 2019, plus de 1 015 077 \$ ont été octroyés à la Table de quartier de Montréal-Nord et à des organismes porteurs de projets du PDS.

**Un premier bilan d'étape**

La Table de quartier de Montréal-Nord en collaboration avec l'Arrondissement de Montréal-Nord a produit un premier bilan d'étape du PDS faisant état du travail accompli de 2021 à ce jour par le comité de coordination gardien de l'ensemble de la démarche et par les groupes porteurs, soit les partenaires responsables de la mise en oeuvre des 11 projets structurants du plan. En plus du bilan des activités, le document fait état des étapes réalisées à ce jour et celles à venir ainsi que des progrès accomplis.

Le présent sommaire décisionnel vise à déposer le Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 et à faire adopter par le conseil d'arrondissement le premier bilan d'étape du PDS.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 10 091 du 3 avril 2023** - Accorder dans le cadre du budget issu du nouveau programme Prévention Montréal 2023-2025, des contributions financières additionnelles au montant de 813 838 \$ aux organismes ci-après désignés, soit : 222 259 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le projet Dynamique de cohabitation dans le Nord-Est de Montréal-Nord pour une meilleure cohésion sociale, 171 432 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet Prévention urbaine de médiation et d'action (PUMA), 171 432 \$ à la Clinique juridique de Montréal-Nord pour le projet Service d'accompagnement des jeunes judiciarisés (SAJJ) via le fiduciaire Maison des jeunes l'Ouverture, 137 280 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Action jeunesse Nord-Est, 57 977 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) et Ma vie en premier (MVP), 53 458 \$ à Hoodstock pour le projet Travail de milieu et approuver les projets de convention à intervenir.

**CA22 10 284 du 7 novembre 2022**- Accorder une contribution financière de 115 635 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour soutenir la réalisation du projet collectif Dynamiques de cohabitation dans le Nord-Est pour une meilleure cohésion sociale dans le cadre du programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CA19 10 045 du 18 février 2019**- Accorder une contribution financière 60 000 \$ par année sur une période de trois (3) ans soit 2019-2020 et 2021, pour un montant total de 180 000 \$, à la Table de quartier Montréal-Nord pour la soutenir dans sa mission et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

## **DESCRIPTION**

Le Plan de développement social de Montréal 2021-2026 comporte des actions qui relèvent des compétences de l'Arrondissement et d'autres qui relèvent des acteurs du développement social local auxquels contribue l'Arrondissement de par ses leviers, son expertise et ses réseaux. Ces actions renforcent la lutte contre la pauvreté et favorisent, l'inclusion sociale, le renforcement du potentiel individuel et collectif et le développement de la communauté. Les changements visés par le plan de développement social sont:

Changement 1: Un environnement diversifié exempt de toute forme de violence (racisme, violence conjugale, etc.), où les citoyens et citoyennes peuvent se rencontrer et interagir positivement

Changement 2: Auront un meilleur accès à des logements salubres, à une alimentation saine et à des services publics et de santé adaptés aux caractéristiques de la population de Montréal-Nord

Changement 3: Auront des infrastructures communautaires, sportives, culturelles et de transport plus vertes, accueillantes et ouvertes

Changement 4: Auront plus d'accès à des espaces verts et accueillants, ce qui leur permet

de sortir des espaces clos (couloir d'immeuble, voiture, petits appartements, etc.), de s'approprier les espaces publics, de rencontrer la population, d'interagir avec les différents groupes de leur quartier et d'y laisser leurs enfants jouer.

À ces changements sont associés 6 projets porteurs et 5 stratégies d'actions porteuses pilotés par des comités de travail composés d'experts issus des milieux communautaires et institutionnels de Montréal-Nord :

6 projets porteurs

- 1- La réussite éducative
- 2- La sécurité des filles, des femmes et de leurs enfants
- 3- La création d'espaces de vie inclusifs, accessibles et verts
- 4- L'inclusion sociale et économique
- 5- L'accessibilité à une saine alimentation
- 6- Les déplacements actifs et collectifs

5 stratégies porteuses

- 1- Créer un Centre sportif et communautaire
- 2- Renforcer la confiance entre la police et la population
- 3- Mettre de l'avant des actions en prévention de la criminalité
- 4- Revendiquer un revenu minimum garanti
- 5- Poursuivre le Plan d'aménagement du Nord-Est

Le bilan d'étape du plan de développement social fait état de:

- L'historique de la démarche et des étapes de réalisation
- Les Investissements des partenaires
- Un état des lieux des projets porteurs ainsi que des progrès accomplis
- Les prochaines étapes

## **JUSTIFICATION**

Le Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 est en phase avec les orientations de la planification stratégique 2016-2025 de l'Arrondissement de Montréal-Nord Osez Montréal-Nord.

De par ses compétences, les leviers de développement dont il dispose et sa capacité d'influence pour favoriser les grands changements souhaités par la communauté, l'Arrondissement de Montréal-Nord est un partenaire majeur du plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S/O

## **MONTRÉAL 2030**

Le Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 répond aux orientations 1, 2, 3 et 4 de Montréal 2030:

- 1 - Accélérer la transition écologique;
- 2- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion;
- 3 - Amplifier la démocratie et la participation
- 4- Stimuler l'innovation et la créativité

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La diffusion et la promotion du premier bilan du PDS permettent d'informer la population ainsi que les partenaires institutionnels, communautaires, philanthropiques et privés de l'avancée des travaux plan et des besoins financiers pour consolider les acquis et le développement des projets et stratégies porteuses.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Présentation du bilan d'étape du Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 (PDS) à la séance du conseil d'arrondissement du 3 juin 2024

Publication du Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 ainsi que du bilan d'étape sur le site internet de l'Arrondissement.

Rédaction d'un article pour la prochaine infolettre de Montréal-Nord produite par l'Arrondissement.

Participation de l'Arrondissement à la Foire du PDS qui se tiendra le 29 mai 2024.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2024- Participation à la Foire du PDS

Juin 2024- Mise en ligne du PDS et de son bilan d'étape sur le site internet de l'Arrondissement

Juin 2024- Parution d'un article dans l'infolettre de Montréal-Nord

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée ROUSSY  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-10-16

Chilandre PATRY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

**Approuvé le :** 2024-01-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

**Approuvé le :** 2024-05-23



**Dossier # : 1249864005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2024.

Il est recommandé :  
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2024.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-23 08:55

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249864005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 7 mai 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

**JUSTIFICATION**

S.O.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

S.O.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francis LAPORTE  
agent de recherche en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-05-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1244669004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le nouveau Programme de soutien financier - Loisirs et plein air de Montréal-Nord et autoriser son entrée en vigueur dès le 1er janvier 2025.

QUE soit adopté le nouveau Programme de soutien financier - Loisirs et plein air de Montréal-Nord;  
ET QUE le nouveau programme entre en vigueur le 1er janvier 2025.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:15

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1244669004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le nouveau Programme de soutien financier - Loisirs et plein air de Montréal-Nord et autoriser son entrée en vigueur dès le 1er janvier 2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses compétences municipales, l'arrondissement de Montréal-Nord partage ses responsabilités et agit en collaboration avec les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant dans divers domaines, en vue de desservir la population et contribuer à l'amélioration constante du cadre de vie des citoyens et citoyennes. L'Arrondissement a toujours cherché à assurer la meilleure accessibilité à ses services de proximité et la mise en valeur du partenariat avec les organismes locaux œuvrant dans les domaines qui relèvent directement de ses compétences. Les organismes locaux à but non lucratif prolongent la mission de l'Arrondissement à divers égards, en contribuant au déploiement de l'offre de services à la population. À cet effet, l'arrondissement de Montréal-Nord s'est doté d'une Politique de reconnaissance des organismes en 2012. Cette politique a subi plusieurs modifications au fil des années. Une nouvelle Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord a été adoptée en 2023 et énonce ces principes fondamentaux.

De plus, l'Arrondissement a octroyé à l'automne dernier un contrat à la firme BC2 pour la réalisation d'une étude de besoin en loisir auprès des citoyens nord-montréalais. L'objectif de cette étude était de cerner l'ensemble des besoins des citoyens et de mieux y répondre par une offre de service adapté.

Également, le 7 février 2022, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a appuyé, la même année que le conseil municipal de la Ville de Montréal, la déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public. Cette déclaration cadre dans les responsabilités de l'arrondissement à mettre en application l'article 22 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite mettre en place une structure d'encadrement locale efficace favorisant la pratique régulière d'activités de loisir de toute nature.

Pour y parvenir et dans le but d'améliorer le soutien financier offert aux organismes reconnus dans le cadre de la nouvelle Politique, l'Arrondissement a choisi d'encadrer l'octroi des contributions financières par des programmes normés. C'est dans cet esprit que le nouveau Programme de soutien financier - Loisirs et plein air de Montréal-Nord a été élaboré. Administré par la DCSLDS, le nouveau programme définit des balises claires, objectives et uniformes pour favoriser un traitement impartial, inclusif et transparent des demandes de soutien financier. Ce programme entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA 23 10 337** : Adopter le nouveau Programme de soutien financier - Clubs sportifs de Montréal-Nord et autoriser son entrée en vigueur dès le 1er janvier 2024.

**CA23 10 238** : Adopter la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord.

**CA22 10 050** : Motion des arrondissements en appui à la déclaration adoptée par le conseil municipal visant à reconnaître l'importance du loisir public.

**CM21 0840** : Déclaration visant à reconnaître l'importance du loisir public à Montréal

**CA16 10 236** : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

**CA13 10 373** : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012.

**CA11 10 328** : Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

## **DESCRIPTION**

Le nouveau Programme de soutien financier - Loisirs et plein air vise à offrir aux organismes à but non lucratif un levier financier pour divers projets admissibles susceptibles de favoriser la pérennité des organisations et de l'offre de services sur une base annuelle. Également, il permettra aux citoyens de tous les groupes d'âges de développer de saines habitudes de vie. Le nouveau Programme permet de mieux encadrer le soutien financier offert aux organismes ayant pour mission d'offrir du loisir, reconnus A ou B dans le cadre de la nouvelle Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les organismes admissibles pourront déposer une demande de soutien financier répondant aux normes du Programme, en respectant le cycle triennal de la reconnaissance des organismes. Le financement accordé pourra s'étaler sur une période maximale de 3 ans. Le Programme permet un financement des dépenses admissibles pouvant aller jusqu'à un maximum de 75 % du projet présenté et en fonction des disponibilités budgétaires de l'Arrondissement.

Les balises de ce programme ont été élaborés à la suite d'une consultation auprès des organismes. Il comprend 3 volets :

- 1 - Soutien au développement de l'offre de services
- 2 - Soutien en ressources humaines
- 3 - Soutien en communication et marketing

Les projets déposés seront analysés par un comité, au moyen d'une grille d'évaluation, avec une pondération prédéterminée.

## JUSTIFICATION

L'adoption du Programme de soutien financier - Loisirs et plein air de Montréal-Nord permet, d'une part, de mieux reconnaître la contribution de l'ensemble des organismes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du territoire et d'autre part, de les soutenir dans la réalisation de leur offre de services. De plus, le Programme permet:

- d'instaurer un processus uniforme, impartial et transparent dans l'analyse des demandes de soutien financier;
- d'identifier un certain nombre de paramètres contribuant à une analyse objective et équitable des demandes reçues par l'Arrondissement;
- de favoriser une utilisation optimale des ressources disponibles.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes qui seront octroyées pour les différents projets admissibles s'inscriront dans le cadre de l'année financière de la Ville de Montréal, soit du 1er janvier au 31 décembre. Les sommes dévolues au Programme de soutien financier - Loisirs et plein air, sont prévues au budget de fonctionnement de la Division des sports et loisirs de l'Arrondissement.

## MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive.

Également, le dossier est en concordance avec la planification stratégique de l'arrondissement, Oser ensemble Montréal-Nord 2016-2025, principalement sur l'axe d'intervention suivante :

Des services aux citoyens adaptés à leurs besoins : Orientation #1 | Une communauté engagée envers ses jeunes

Orientation #4 | L'accès à un mode de vie physiquement actif

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant que la majorité des organismes offrants du loisirs disposent de ressources financières limitées, tout report de l'adoption de ce nouveau programme de soutien risque d'avoir des conséquences négatives sur l'offre de service direct aux citoyens.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications s'assurera que toutes les informations relatives à ce Programme soient publiées sur le site Internet de l'arrondissement de Montréal-Nord. De plus, les conventions rattachées au soutien financier accordé aux organismes incluent une clause

spécifiant l'entente de visibilité mettant en évidence la participation de l'Arrondissement dans les projets recevant un soutien financier municipal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2024 Adoption du Programme de soutien financier - Loisirs et plein air au Conseil d'arrondissement

Août 2024 Lancement du Programme de soutien financier par la Division des sports et loisirs et la Division des relations avec les citoyens et des communications

Octobre 2024 Dépôt des demandes de soutien financier des organismes éligibles

Décembre 2024 Confirmation du soutien financier aux organismes au Conseil d'arrondissement

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LARIVIERE  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

Le : 2024-05-13

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1248544002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 980 322,62 \$, taxes incluses, le contrat d'aménagement de la phase 1 du parc Pilon à l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 574 875 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 175 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 3 730 197,62 \$. Appel d'offres 1140 / 2 soumissionnaires

QUE soit adjugé à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 980 322,62 \$, taxes incluses, le contrat 1140 pour l'aménagement de la phase 1 du parc Pilon à l'arrondissement de Montréal-Nord;  
QUE soit autorisée une dépense de 574 875 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 175 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 3 730 197,62 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-28 16:30

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248544002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 980 322,62 \$, taxes incluses, le contrat d'aménagement de la phase 1 du parc Pilon à l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 574 875 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 175 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 3 730 197,62 \$. Appel d'offres 1140 / 2 soumissionnaires

**CONTENU****CONTEXTE**

Le parc Pilon est situé à l'angle des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa à l'arrondissement de Montréal-Nord. Depuis 2012, le parc a subi différentes restructurations dues au retrait de l'échangeur Henri-Bourassa et à l'arrivée du Service Rapide par Bus Pie-IX (SRB Pie-IX). Le parc Pilon comprend désormais les quatre (4) cadrons de l'intersection. L'arrondissement souhaite maintenant réaménager ces espaces verts, dans l'objectif d'affirmer le potentiel régional du parc, de créer un lieu de destination et une véritable entrée de Ville.

En 2023, un plan d'ensemble a été créé pour le réaménagement complet du parc, incluant les espaces verts des quatre (4) intersections. Les travaux pour l'ensemble du parc ont été divisés en trois (3) phases d'aménagement différentes, à réaliser entre 2024 et 2026. L'objectif du présent mandat est la réalisation des travaux prévus à la phase 1 du plan d'ensemble, incluant les aménagements des lots 1 et 2 :

**Travaux de la phase 1 du plan d'ensemble et du présent mandat :**

Lot 1 – Secteur des Récolets et Arthur-Champoux :

- Réalisation d'un bassin de rétention paysager étanche;
- Conversion d'une patageoire existante en aire de jeux d'eau.

Lot 2 – Secteur Saint-Julien :

- Réalisation d'un bassin de biorétention paysager.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

D1248544003 – 4 mars 2024 - QUE soit autorisé une dépense de 114 969,61 \$, taxes incluses, et une contingence de 13 222,13 \$, taxes incluses, pour un total de 128 191,74 \$, taxes incluses, auprès de Les industries Simexco inc., pour la

fourniture, le transport, le montage, la coordination et la mise en marche après l'installation des modules de jeux d'eau au parc Pilon à l'arrondissement de Montréal-Nord.

D1238544012 – 12 décembre 2023 - QUE soit autorisé une dépense de 10 014,04 \$, taxes incluses, et une contingence de 5 748,75 \$, taxes incluses, pour un total de 15 762,79 \$, taxes incluses, auprès de Turquoise Design Inc., pour l'ajout de services professionnels au mandat d'aménagement de la phase 1 des travaux au parc Pilon à l'arrondissement de Montréal-Nord.

D1238544011 – 2 octobre 2023 - QUE soit autorisé une dépense de 109 397,56 \$, taxes incluses, et une contingence de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour un total de 120 895,06 \$, taxes incluses, auprès de EMS infrastructure Inc., pour les services professionnels en ingénierie civile et électrique pour la réalisation d'un espace 'Water square' au parc Pilon à l'arrondissement de Montréal-Nord.

D1238544009 – 11 septembre 2023 - QUE soit autorisé une dépense de 74 534,00 \$, taxes incluses, auprès de Turquoise Design Inc., pour les services professionnels de l'aménagement de la phase 1 des travaux au parc Pilon à l'arrondissement de Montréal-Nord.

Résolution CA23 10 168, du conseil d'arrondissement, adoptée à la séance ordinaire du lundi 5 juin 2023; Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'aménagement urbain inclusif (Programme PAU), confirmer l'adhésion aux objectifs et aux modalités du Programme et confirmer la participation financière de l'arrondissement de Montréal-Nord au projet de réaménagement du parc Pilon. (Sommaire décisionnel 1238544001).

D1238544003 – 2 juin 2023 - QUE soit autorisé une dépense de 50 416,54 \$, taxes incluses, et une contingence de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour un total de 61 914,04 \$, taxes incluses, auprès de Lasalle NHC Inc., pour les services professionnels en ingénierie civile pour la gestion des eaux de surfaces dans l'aménagement du parc Pilon à l'arrondissement Montréal-Nord.

D1238544002 – 16 mai 2023 - QUE soit autorisé une dépense de 51 163,88 \$, taxes incluses, et une contingence de 14 946,75 \$, taxes incluses, pour un total de 66 110,63 \$, taxes incluses, auprès de 9400-0700 Québec inc. (Hurbain), pour le plan d'ensemble du parc Pilon à l'arrondissement Montréal-Nord.

D1228544011 – 14 décembre 2022 - QUE soit autorisé une dépense de 9 198,00 \$, taxes incluses, et une contingence de 2 299,50 \$, taxes incluses, pour un total de 11 497,50 \$, taxes incluses, auprès de Techni-Arp, pour le relevé d'arpentage du parc Pilon de l'arrondissement Montréal-Nord.

## DESCRIPTION

Le parc Pilon subit annuellement des inondations printanières. Pour solutionner cette problématique, deux bassins de biorétention paysagers seront créés pour en recueillir les eaux. L'arrondissement souhaite profiter des travaux de rétention pour recueillir également les eaux de pluie du quartier, qui a déjà subi des inondations lors des pluies exceptionnelles. Dans le concept d'aménagement, les espaces dédiés aux bassins seront des lieux dédiés à la biodiversité et à l'observation de la nature.

La nouvelle aire de jeux d'eau sera intégrée à proximité du bassin de biorétention du lot 1. L'eau des modules de jeux sera acheminée jusqu'au bassin par ruissellement dans des rigoles aménagées à la surface de la dalle en béton coulée. L'eau sera récupérée dans l'objectif de recréer un ruisseau naturel et paysager, qui alimentera éventuellement les végétaux du bassin de biorétention. Dans le concept d'aménagement paysager, les rigoles vont intégrer des barrages, des moulins, ou d'autres dispositifs amusants pour permettre aux enfants d'explorer les principes du mouvement de l'eau.

L'aire de jeux d'eau sera entièrement accessible universellement. Pour répondre aux besoins spécifiques de la clientèle, un des modules est une table d'eau accessible en fauteuil roulant, sans que le fauteuil ne se fasse mouiller.

Le quartier avoisinant le parc Pilon comprend un bon nombre de garderies. La zone découverte et exploration sont conçues pour accueillir cette clientèle spécifique, en proposant des jeux doux, sur le thème de la nature.

La zone active, quant à elle, sera dédiée aux familles de Montréal-Nord et des environs, qui souhaitent passer une journée complète au parc Pilon. Les jeux seront inclusifs et multigénérationnels, tout en suscitant la curiosité quant au caractère distinctif propre du lieu.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat de réalisation des travaux à un entrepreneur pouvant aussi réaliser des travaux de nature paysagère et d'ingénierie civile, forestière, structure et électrique. Il devra agir à titre et de maître d'œuvre dans la réalisation, la gestion et la coordination des divers corps de métiers requis à la mise en œuvre des travaux. Sans s'y limiter, les ouvrages à réaliser comprennent les travaux de :

- Protection des arbres existants;
- Protection de végétaux et des ouvrages existants;
- Démantèlement des ouvrages existants et disposition hors site;
- Remblayage, excavation, terrassement, nivellement de finition et mise en forme;
- Ouvrages de rétention et de drainage des eaux pluviales;
- Travaux de conduites d'eau potable et d'égout;
- Travaux d'électricité et d'éclairage;
- Passerelle en béton avec garde-corps;
- Murets de boulders et enrochement;
- Murets en béton coulé;
- Surfaces en béton coulé et en béton bitumineux;
- Installation de modules de jeux d'eau fournis par la Ville;
- Installation de mobilier fourni par la Ville;
- Fourniture et installation de clôtures;
- Fourniture et plantation d'arbres et de végétaux;
- Ensemencement et gazonnement.

## JUSTIFICATION

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres publiques 1140 s'est déroulée du 3 avril au 8 mai 2024.

Il y a eu dix-neuf (19) preneurs du cahier de charges. De ce nombre, deux (2) ont déposé une offre, soit 10.5% des preneurs.

Selon l'analyse administrative effectuée par le département de l'approvisionnement de l'arrondissement, seul le plus bas soumissionnaire est conforme. En effet, le deuxième plus bas soumissionnaire n'a pas fourni l'annexe H – *Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire*, ce qui constitue une non-conformité majeure entraînant le rejet de la soumission.

Cependant, le plus bas soumissionnaire a fourni la totalité des documents demandés et a fait l'objet de vérifications. De plus, aucune anomalie n'a été décelée dans le bordereau de soumission.

Le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages inc.. Vous trouverez en pièces jointes la liste des firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture des soumissions et la proposition de prix.

Le tableau normalisé des résultats de soumission plus bas résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
<b>Les Terrassements Multi-Paysages Inc.</b>	2 980 322,62 \$		2 980 322,62 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	2 620 725,49 \$		2 620 725,49 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			2 980 322,62 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			S. O.
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			S. O.
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			S. O.
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			359 597,13 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			13,72%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			S. O.
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			S. O.
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			

La différence entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire est de 13.72 %. D'une manière générale, le prix total au bordereau est légèrement plus élevé que l'estimé et peut être expliqué par un appel d'offres tardif. De plus, la complexité du projet nécessitant des techniques d'ingénierie a pu rebuter certains entrepreneurs paysagers, ce qui explique le fait d'avoir reçu uniquement deux (2) soumissions et un prix total à la hausse par rapport à l'estimé. Cependant, le différentiel à la hausse est un écart moyen, donc est acceptable et représentatif du marché.

De plus, nous avons constaté un écart de prix important pour les ouvrages réalisés en 2024 plutôt qu'en 2025. Ceci peut s'expliquer par le fait que l'entrepreneur a peut-être déséquilibré sa soumission avec les ouvrages se réalisant plus tard dans l'échéancier. Le prix des items reliés aux ouvrages de structures est également très élevé par rapport au prix estimé, probablement dû à une sous-estimation de la complexité des travaux à réaliser en raison de la faible envergure des travaux. Ce fait engendre donc des coûts unitaires beaucoup plus élevés qu'anticipés. Enfin, un différentiel à la baisse pour les ouvrages de foresterie urbaine suppose une moins bonne sensibilité de l'entrepreneur aux enjeux de la discipline afin que les méthodes et ouvrages de protection des arbres existants soient bien compris.

En somme, le prix soumis est acceptable pour l'ensemble des ouvrages et nous n'avons décelé aucune anomalie lors de l'analyse technique des soumissions.

À la suite du lancement de l'appel d'offres publiques 1140, et selon les analyses techniques et administratives des soumissionnaires, il est recommandé de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages inc..

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de ce contrat est de 3 730 197,62 \$ taxes incluses, ou 3 406 167,62 \$ net de ristournes, incluant un montant de 574 875,00 \$ taxes incluses pour les contingences et de 175 000,00 \$ taxes incluses pour les incidences. La dépense totale se répartit comme suit :

Description	Arrondissement	SGPMRS (PRVPL)	SDIS PAU	Service de l'eau PEV	TOTAL
contrat	464 432,81 \$	694 279,19 \$	249 999,38 \$	1 312 720,42 \$	2 721 431,80 \$
contingences	524 937,50 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	524 937,50 \$
incidences	159 798,32 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	159 798,32 \$
Total taxes incluses	1 258 389,50 \$	760 326,23 \$	273 781,92 \$	1 437 600,00 \$	3 730 197,16 \$
<b>Total net de ristournes</b>	<b>1 149 168,63 \$</b>	<b>694 279,19 \$</b>	<b>249 999,38 \$</b>	<b>1 312 720,42 \$</b>	<b>3 406 167,62 \$</b>

#### PAU :

L'arrondissement avait reçu le 19 juin 2023 une confirmation du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, de l'admissibilité du projet de l'aménagement du Parc Pilon au Programme d'aménagement urbain et inclusif (PAU), un montant net de 250 000\$ par année sera versé pour les années 2024,2025 et 2026.

#### PRVPL :

Le montant de 694 279,19\$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002.

Le budget net de ristournes requis de 694 000\$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars):

Projet investi (net de ristourne)	2024	2025	2026	Total
34375 - Programme de réfectio et de verdissement des parcs locaux	694 \$	0 \$	0 \$	694 \$

#### PEV :

. Un montant net de 1 312 720,42\$ sera financé par le Service de l'eau , programme Infrastructures vertes multi fonctionnelles et résilience aux changements climatiques (PEV).

#### Arrondissement :

Pour la partie financée par l'arrondissement, soit un montant net de 1 149 168,63\$, elle sera financée par les règlements d'emprunt prévus au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

"1622004,1623004 et 1624004 "Programme de réaménagement des parcs et espaces verts".

## **MONTRÉAL 2030**

Les travaux d'aménagement de la phase 1 du parc Pilon à l'arrondissement Montréal-Nord contribuent à l'atteinte de cinq (5) objectifs de Montréal 2030, contribuent à la diminution des vulnérabilités climatiques et atteignent les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille en pièce jointe détail comment le projet y contribue.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La conception du projet aura un impact majeur sur la diminution des vulnérabilités climatiques du quartier, notamment en atténuant les impacts des pluies abondantes et de la sécheresse.

Le partenariat développé avec la DEST et le Service de l'eau a permis de développer une conception innovante pour gérer les travaux dans un sol de type tourbière, dessous la nappe phréatique.

La protection forestière des arbres existants et l'ajout de plantation indigène vont également contribuer à bonifier la biodiversité et offrir un habitat supplémentaire aux espèces d'oiseaux riverains.

L'aménagement de l'aire de jeux d'eau va répondre aux besoins des citoyens du quartier, mais surtout des garderies environnantes, dont l'accès à l'eau pour se rafraîchir est une nécessité en temps de grande chaleur.

Le caractère innovant du bassin de biorétention du lot 1 connecté par une rigole avec l'aire de jeux d'eau profère un aspect distinctif au parc. Les airs de vies vont permettre aux familles de l'arrondissement et des environs de profiter longuement des installations et de positionner le parc Pilon comme un lieu de destination.

La totalité des aménagements sera entièrement accessible, inclusive et multigénérationnelle. Les surfaces, le choix du mobilier et des modules de jeux sont adaptés aux personnes ayant des limitations physiques et mentales. Les installations vont permettre l'amusement, la restauration et la promenade tant des enfants, des familles que des personnes âgées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un article est à paraître dans l'Info-Nord en collaboration avec le département des relations aux citoyens et communications et un panneau informatif sera affiché sur le site pour l'annonce des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 5 août 2024;

- Fin des travaux (sous réserve de la température ou autre imprévu) : 25 juillet 2025;
- Approbation provisoire et début de la période de garantie : 22 août 2025;
- Approbation finale et fin de la période de garantie : 22 août 2026.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes. Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment dans les catégories exigées au cahier des charges.

La liste des projets similaires a été fournie et est estimée acceptable.

Les Terrassements Multi-Paysages Inc. fait partie et est conforme au registraire des entreprises du Québec, à la CNESST et auprès de l'Office québécois de la langue française.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés publics jusqu'au 11 septembre 2028.

Il a reçu l'attestation de Revenu Québec jusqu'au 31 juillet 2024.

Il est aussi membre de l'APPQ.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Anna CHKADOVA, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Martine ROUX, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Geneviève LOCAS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Martine ROUX, 22 mai 2024  
Anna CHKADOVA, 21 mai 2024  
Alexis ARCHAMBAULT, 16 mai 2024

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND  
Architecte paysagiste

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-05-14

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)





**Dossier # : 1231038030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution CA23 10 351 afin que soit remplacé le nom du Club d'âge d'or Pompei masculin pour le Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal.

Il est recommandé :

QUE soit modifiée la résolution CA23 10 351 afin que soit remplacé le nom du Club d'âge d'or Pompei masculin pour le Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-03 08:24

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1231038030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution CA23 10 351 afin que soit remplacé le nom du Club d'âge d'or Pompei masculin pour le Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une modification à la résolution CA23 10 351 est requise afin que soit remplacé le nom du bénéficiaire de la contribution financière. En effet, la contribution financière doit être versée au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal qui administre une cinquantaine d'organismes dont le Club d'âge d'or Pompei masculin.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 23 mai 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en

arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1231038030

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 350\$ au Club d'âge d'or Pompei masculin afin de les soutenir dans les activités offertes aux aînés et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2023

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 350\$ Club d'âge d'or Pompei masculin afin de les soutenir dans les activités offertes aux aînés.  
Fournisseur : 133865

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 350\$ sera imputée au budget de fonctionnement, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es 2023

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossiers aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine VILLON  
Chargée de secrétariat

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2023-11-20

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1249716002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 50 000 \$ aux deux concertations sectorielles, soit à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN) et au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord agissant à titre de fiduciaire pour la Concertation petite-enfance famille de Montréal-Nord (CPEFMN) pour les postes de coordination pour l'année 2024, soit une contribution financière de 25 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour la CPEFMN et une contribution financière de 25 000 \$ à la TCJMN, et que soient approuvés les projets de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 50 000 \$ aux deux concertations sectorielles, soit à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN) et au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord agissant à titre de fiduciaire pour la Concertation petite-enfance famille de Montréal-Nord (CPEFMN) pour les postes de coordination pour l'année 2024, soit une contribution financière de 25 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour la CPEFMN et une contribution financière de 25 000 \$ à la TCJMN;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-30 08:34

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249716002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 50 000 \$ aux deux concertations sectorielles, soit à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN) et au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord agissant à titre de fiduciaire pour la Concertation petite-enfance famille de Montréal-Nord (CPEFMN) pour les postes de coordination pour l'année 2024, soit une contribution financière de 25 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour la CPEFMN et une contribution financière de 25 000 \$ à la TCJMN, et que soient approuvés les projets de convention à intervenir.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Table de Concertation Jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN) regroupe des organisations œuvrant auprès des jeunes de 6 à 35 ans de Montréal-Nord. Elle vise à identifier, promouvoir et défendre les enjeux et les orientations jeunesse de Montréal-Nord, en plus de favoriser le développement et la cohésion des actions liées aux différentes sphères de vie des jeunes. L'arrondissement finance la TCJMN pour un poste de coordination de la Table à la hauteur de 25 000 \$ par année.

Le Centre de Pédiatrie Sociale agit à titre de fiduciaire pour la CPEFMN. La Concertation petite-enfance Famille de Montréal-Nord (CPEFMN) regroupe les organismes œuvrant auprès des 0-5 ans et de leurs familles à Montréal-Nord. La Concertation Petite Enfance – Famille de Montréal-Nord (CPEFMN) est une concertation sectorielle qui a pour mission de créer un lieu de réflexion, d'échanges, de ressourcement et d'action permettant d'unir les forces collectives afin d'optimiser et de bonifier l'accessibilité aux différentes ressources, de maintenir et de favoriser des services et activités répondant aux besoins des enfants de 0 à 5 ans à Montréal-Nord et de leurs familles. L'arrondissement finance la CPEFMN pour un poste de coordination de la Table à la hauteur de 25 000 \$ par année.

**Contribution de la TCJMN et CPEFMN à la mise en œuvre de Priorité Jeunesse**

Depuis la mise en œuvre de la structure de gouvernance entourant le déploiement du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse, les coordinations de la TCJMN et de la CPEFMN assurent une présence et un engagement soutenu au sein du comité d'arrimage et de mobilisation (CAMO), Cette personne assure également la liaison auprès des membres de ces deux concertations. Cette importante contribution a permis à l'ensemble des partenaires de bien saisir les enjeux vécus par les jeunes de Montréal-Nord et d'en tenir compte de façon plus active dans l'analyse et les actions à mener pour améliorer les conditions de vie des jeunes.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA 23 10389** - Approuver l'octroi de contribution financière pour un total de 31 250\$ pour les deux concertations sectorielles TCJMN (15 625\$) et CPEFMN (15 625\$) en vue de la tricoordination de Priorité Jeunesse pour les années 2023 et 2024.

## **DESCRIPTION**

Historiquement, l'Arrondissement de Montréal-Nord alloue une somme de 25 000 \$ à chacune des deux concertations CPEFMN et TCJMN pour le poste de coordination.

Les responsabilités pour ce poste sont les suivantes :

- Coordonne la mise en œuvre du plan d'action (Planification, mise à jour, dépôt, suivi, communication);
- Assure une cohérence entre les actions du plan d'action et fait les liens permettant une meilleure portée dans le milieu;
- Assure le suivi et la gestion des actions portées par les concertations et soutient les ressources humaines associées;
- Prépare, rédige et/ou consolide les bilans, rapports financiers à remettre bailleurs de fond, en collaboration avec le fiduciaire, les porteurs de projets;
- Assure le lien avec les bailleurs de fond;
- Participe à la planification et co-anime les rencontres de la concertation;
- Met en place des comités de travail au besoin, les anime ou les co-anime et assure leur mobilisation;
- Participe à la mobilisation des acteurs en petite enfance en collaboration avec l'organisatrice communautaire;
- Assure la représentation de la concertation aux divers comités ou autres lieux de concertation locaux ou régionaux.

## **JUSTIFICATION**

Si les deux concertations ne reçoivent pas les fonds, cela aura un impact majeur sur :

- Le retrait des concertations du CAMO du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse;
- La réalisation du plan d'action annuel des concertations;
- La mobilisation et la charge de travail des membres.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le 25 000 \$ sera attribué à chacune des concertations, pour un total de 50 000 \$, selon les modalités suivantes :

50% au premier paiement, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2024

40% au deuxième paiement, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2024

10% au troisième paiement, au plus tard le 30 janvier 2025

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par le biais de:

- Orientation # 3 : Amplifier la démocratie et la participation
- Priorité d'action # 10 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Meilleur arrimage entre les priorités et besoins des concertations sectorielles et le levier que représente Priorité Jeunesse
- Coordination des acteurs jeunesse pour mieux répondre aux besoins de jeunes de Montréal-Nord
- Identification et mise en œuvre des priorités de la TCJMN
- Mise en œuvre du plan d'action de la TCJMN
- Plus fortes chances de favoriser la participation citoyenne à travers les jeunes et parents rejoints par les concertations

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

50% au premier paiement, au plus tard le 15 juin 2024

40% au deuxième paiement, au plus tard le 15 septembre 2024

10% au troisième paiement, au plus tard le 30 janvier 2025

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Moaad BOUSSEKRI  
Conseiller en planification

### ENDOSSÉ PAR

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et

Le : 2024-04-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claudel TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1243573003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 250 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 250 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:11

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243573003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 250 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA2310094: Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 500 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.;

CA2110085: Accorder une contribution financière de 1 000 \$, au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 500 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CA1910263 Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 1 500 \$ au Fonds 1804 pour trois bourses scolaires de 500 \$ qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire du 9 juin 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2019.

CA1810132: Autoriser une contribution financière de 1 500 \$, au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour trois bourses scolaires de 500 \$ et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 500 \$ au Fonds 1804 pour deux bourses scolaires de 250 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2024, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2024.

## JUSTIFICATION

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

Fournisseur: 330571.

## MONTRÉAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-05-16

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des  
services administratifs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1243573001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 6e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 17 mai dernier au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

Il est recommandé :  
QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 6e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 17 mai dernier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:13

**Signataire :** Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243573001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 6e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 17 mai dernier au Centre de congrès et banquets Renaissance, situé au 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent le versement d'une contribution financière pour l'organisme Journée Cuisine Haïtienne afin de soutenir la tenue de la 5e édition de leur soirée de la Journée de la cuisine haïtienne qui a eu lieu le 17 mai 2024, et ce, à même le budget discrétionnaires des élu.e.s pour l'année financière 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 10 076 - Annuler la résolution CA 23-10284 et accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne en remplacement de celle accordée au Bottin Haïtien.com le 2 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des élu.e.s.  
Fournisseur : 706811

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2024-05-16

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1243573004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 250 \$ à la Fondation Santa Cabrini afin de soutenir la tenue de leur Dîner-Causerie Chapeau, Champagne et Chocolat qui a eu lieu le 26 avril dernier au Club de golf Métropolitain à Anjou, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

QUE soit entérinée une contribution financière de 250 \$ à la Fondation Santa Cabrini afin de soutenir la tenue de leur Dîner-Causerie Chapeau, Champagne et Chocolat qui a eu lieu le 26 avril dernier au Club de golf Métropolitain à Anjou;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:10

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243573004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 250 \$ à la Fondation Santa Cabrini afin de soutenir la tenue de leur Dîner-Causerie Chapeau, Champagne et Chocolat qui a eu lieu le 26 avril dernier au Club de golf Métropolitain à Anjou, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent le versement d'une contribution financière à la Fondation Santa Cabrini afin de soutenir la tenue de leur Dîner-Causerie Chapeau, Champagne et Chocolat qui a eu lieu le 26 avril dernier, et ce, à même le budget discrétionnaires des élu.e.s pour l'année financière 2024.

**JUSTIFICATION**

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 250 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des élu.e.s.  
Fournisseur : 149394.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2024-05-16

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1243573002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 250 \$ à l'organisme La Maison Bleue: Milieu de vie préventif à l'enfance afin de soutenir la tenue de leur Soirée bénéfice au profit de la Maison Bleue qui a eu lieu le 7 mai dernier au Théâtre L'Olympia de Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE soit entérinée une contribution financière de 250 \$ à l'organisme La Maison Bleue: Milieu de vie préventif à l'enfance afin de soutenir la tenue de leur Soirée bénéfice au profit de la Maison Bleue qui a eu lieu le 7 mai dernier au Théâtre L'Olympia de Montréal;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:12

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243573002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une contribution financière de 250 \$ à l'organisme La Maison Bleue: Milieu de vie préventif à l'enfance afin de soutenir la tenue de leur Soirée bénéfice au profit de la Maison Bleue qui a eu lieu le 7 mai dernier au Théâtre L'Olympia de Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent le versement d'une contribution financière à l'organisme La Maison Bleue: Milieu de vie préventif à l'enfance afin de soutenir la tenue de leur Soirée bénéfice au profit de la Maison Bleue qui a eu lieu le 7 mai 2024, et ce, à même le budget discrétionnaires des élu.e.s pour l'année financière 2024.

**JUSTIFICATION**

L'Organisme s'engage à utiliser la somme versée en conformité avec sa demande. Il s'engage également à faire parvenir, aux personnes concernées, une preuve de l'utilisation de ladite somme.

Dans le cas où l'activité prévue n'a pas lieu, l'Organisme s'engage à aviser les personnes concernées et de proposer une activité alternative pour l'utilisation de la somme versée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 250 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des élu.e.s.  
Fournisseur : 153008

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2024-05-16

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1244988001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 314 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2024-2025, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 314 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2024-2025, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-06-03 08:23

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1244988001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 314 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2024-2025, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, et approuver le projet de convention à intervenir.

**CONTENU****CONTEXTE**

À la fin janvier 2024, l'organisme Un itinéraire pour tous (UIPT) a déposé une demande d'aide financière subvention pluriannuelle 2024-2026 à l'Arrondissement de Montréal-Nord pour soutenir la mise en oeuvre de sa programmation annuelle d'activités. Cette demande a fait l'objet d'une analyse conjointe de la part des divisions du développement social et celle de la culture et bibliothèques. L'analyse du dossier a été présentée pour orientation et décision au comité directeur de la direction le 19 mars 2024 ainsi qu'au comité des élu.es et de la haute direction (CEHD) le 28 mars dernier.

La programmation annuelle d'activités d'UIPT s'adresse aux citoyen.nes de Montréal-Nord particulièrement ceux du Nord-Est et vise l'intégration et la réalisation personnelle des personnes vulnérables et à risque d'exclusion, en brisant leur isolement, en créant des liens entre elles et avec les ressources disponibles, en favorisant le vivre ensemble au sein de la communauté. Des stratégies de mobilisation ainsi qu'une programmation d'activités établie à partir des besoins exprimés par les citoyennes et citoyens sont mises de l'avant.

Après avoir étudié le dossier, l'administration recommande au conseil d'arrondissement de soutenir la demande de financement d'UIPT pour les années 2024 et 2025.

Le présent sommaire vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de 314 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2024 et 2025 et à approuver le projet de convention à intervenir.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 10 048 du 11 mars 2024-** Modifier le montant du contrat de services accordé à l'organisme Un itinéraire pour tous pour la somme de 35 000\$ au lieu de 38 329.57\$ et ce, dans le cadre de la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2024.

**CA22 10 084 du 11 avril 2022** - Accorder une contribution financière de 312 489 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CA22 10 016 du 7 février 2022** - Accorder une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord pour l'année 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CA22 10 017 du 7 février 2022** - Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » pour l'année 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

**CA21 10 010 du 1er février 2021** - Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2021 et approuver le projet de convention. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la nouvelle entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

**CA21 10 011 du 1er février 2021** - Accorder une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

**CA20 10 264 du 5 octobre 2020** - Approuver la convention modifiée à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous, dans le cadre de la contribution financière de 155 467 \$ octroyée pour l'année 2020 pour la mise en œuvre de la programmation annuelle d'activités des secteurs : mobilisation citoyenne, jeunesse et pôle d'action du samedi.

**CA20 10 203 du 6 août 2020** - Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous, pour l'année 2020, pour l'animation de sa programmation annuelle à la Maison culturelle et communautaire et approuver le projet de convention à intervenir.

**CA20 10 042 du 2 mars 2020** - Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 531 563,63 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, la contribution de l'année 2020 totalisant 504 321,21 \$ se répartie aux organismes suivants : 105 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Aspirants-animateurs (40 000 \$), Travail alternatif payé à la journée - TAPAJ (40 000 \$) et Milieu de vie (25 000 \$), 100 015 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour les projets Ma première expérience de travail (85 000 \$) et École culinaire Les petits chefs (15 015 \$), 63 937,21 \$ à l'Institut Pacifique pour les projets Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans de l'Institut Pacifique (43 093 \$) et Temps libre été (20 844,21 \$), 62 500 \$ à La musique aux enfants pour le projet La musique aux enfants, un projet structurant pour la petite enfance au cœur de Montréal-Nord, 41 769 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet Psychomotricité, **38 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Mentorat pour la réussite scolaire**, 35 600 \$ à Coup pousse jeunesse de Montréal-Nord pour le projet Place à l'entraide, 33 663 \$ à la Coopérative de solidarité multisports plus pour le projet Certification et engagement jeunesse, 13 837 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet Mon samedi y'a pas de parents !, 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet Alternative à la suspension, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un budget issu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023, d'un budget issu de la Politique de l'enfant de Montréal et d'un budget issu de l'arrondissement dédié à Priorité Jeunesse et approuver les projets de convention à

intervenir.

## DESCRIPTION

### **Brève description de la programmation annuelle d'activités d'UIPT:**

La programmation annuelle d'activités d'UIPT pour les années 2024 et 2025 se décline en trois principaux volets et s'inscrit en continuité avec les programmations déployées au cours des années antérieures (2022-2023). Les activités sont accessibles et gratuites et prennent en compte les besoins spécifiques des résident.es du Nord-Est (voir fichier en pièce jointe pour le détail de la programmation):

La programmation 2024 et 2024 tient compte des grands enjeux identifiés par UIPT qui sont:

- La lutte contre la pauvreté
- l'inclusion sociale, la participation citoyenne, le développement ou le renforcement de compétences des individus (vivre ensemble, intégration sociale)
- la sécurité économique des personnes et familles vulnérables (logement, matériel, alimentation)
- la sécurité urbaine (civisme, violence et criminalité)
- la motivation scolaire des jeunes (réussite éducative et persévérance scolaire)

La programmation comprend une offre d'activités, des services adaptés et l'organisation d'événements.

#### **A) La mobilisation citoyenne**

Ce volet vise à favoriser la constitution d'un filet social autour des citoyens vulnérables grâce à une programmation annuelle d'activités (régulières et ponctuelles) mobilisatrice, agissante sur des transformations personnelles et sociales, établies à partir des besoins exprimés par les citoyens et permettant aux intervenants de déceler et d'intervenir sur des problématiques individuelles (références, soutien psychosocial, soutien matériel) et sociales (sensibilisation, information, démarche d'éducation populaire).

#### **B) Le secteur jeunesse**

Ce volet propose aux jeunes divers ateliers, formations, groupes de partage et interventions personnalisées pour renforcer leurs compétences personnelles, scolaires, sociales et professionnelles et aussi pour les outiller sur divers enjeux en vue d'assurer leur passage harmonieux vers l'âge adulte (ex.: relation amoureuse, violence urbaine, connaissance de leurs droits, etc.). Cette programmation favorise également le développement de la citoyenneté chez les jeunes et l'engagement au sein de leur communauté leur donnant ainsi plus de moyens pour agir sur la transformation de leur milieu de vie.

#### **C) Le pôle d'action pour enfants**

Ce volet vise à renforcer les capacités d'agir des familles et à les outiller pour soutenir la réussite éducative de leurs enfants (0-12 ans). Le pôle d'action du samedi offre des activités d'aide aux devoirs, de découvertes artistiques, des cours de langue, une programmation d'activités durant la relâche scolaire et la période estivale, etc. Les activités proposées contribuent à alimenter le plaisir d'apprendre chez les enfants.

Montant recommandé pour 2024-2025: 314 000 \$

Montant recommandé pour l'année 2024: 157 000 \$

Montant recommandé pour l'année 2025: 157 000 \$

## JUSTIFICATION

L'octroi de cette subvention permettra à UIPT de maintenir une offre de services riche et de qualité aux usag.es qui fréquentent Maison culturelle et communautaires de Montréal-Nord

et s'inscrit dans les efforts de lutte contre la pauvreté de l'Arrondissement dans l'un des secteurs les plus vulnérables de l'Arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense totalise un montant de 314 000 \$ qui est entièrement assumé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord. Les versements à l'organisme sont conditionnels au respect des termes de la convention et de l'entente et seront répartis comme suit:

### **En 2024 - 157 000 \$**

- Un premier versement au montant de 78 500 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la convention;
- Un deuxième versement au montant de 62 800 \$ soit le 3 septembre 2024 à la suite de l'évaluation mi-étape;
- Un troisième et dernier versement au montant 15 700 \$ soit le 30 janvier 2025 à la suite de l'analyse du dépôt du rapport final.

### **En 2025- 157 000 \$**

- Un premier versement au montant de 78 500 \$ au plus tard le 30 janvier 2025;
- Un deuxième versement au montant de 62 800 \$ soit le 3 septembre 2025 à la suite de l'évaluation mi-étape;
- Un troisième et dernier versement au montant 15 700 \$ soit le 30 janvier 2026 à la suite de l'analyse du dépôt du rapport final.

Pour 2026

L'Arrondissement se réserve la possibilité de reconduire la présente entente, aux mêmes termes et conditions pour une année supplémentaire, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026. Ce renouvellement est conditionnel à l'atteinte des objectifs et des résultats du projet, la disponibilité des ressources financières de l'Arrondissement et à la satisfaction du Responsable et des partenaires en matière de collaboration, et de la complémentarité des offres de services aux citoyens.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par le biais des orientations: # 2 Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion, # 3 Amplifier la démocratie et la participation et rejoint également l'échelle d'intervention qui est de placer l'être humain au coeur de nos interventions. Ce dossier répond également aux objectifs de développement durable des Nations Unies suivants:

- Pas de pauvreté (1)
- Faim «zéro» (2)
- Bonne santé et bien-être (3)
- Éducation de qualité (4)
- Égalité entre les sexes (5)
- Travail durable et croissance économique (8)
- Inégalités réduites (10)
- Villes et communautés durables (11)
- Paix, justice et institutions efficaces (16)

- Partenariat pour la réalisation d'objectifs (17)

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette subvention, il sera difficile pour UIPT d'offrir une programmation annuelle d'activités satisfaisantes pour répondant aux besoins des citoyens du secteur Nord-Est.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'octroi de la contribution financière à Un itinéraire pour tous paraîtra dans un communiqué qui sera produit suite à l'approbation du dossier par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce projet fera l'objet d'un suivi régulier par les équipes de la Division du développement social et la Division culture et bibliothèques.

- Élaboration d'un outil de suivi avec indicateurs de mesure qui sera utilisé lors des suivis mi-étape et fin d'étape.
- Suivi mi-étape pour chacune des années 2024-2025.
- Suivi à chaque fin d'année 2024-2025 lors du dépôt des rapports finaux.
- Suivi par le biais des rencontres de programmation organisées par la Division culture et bibliothèques.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée ROUSSY  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-03-18

Marie-Claude FOURNIER  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

**Approuvé le :** 2024-05-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claudiel TOUSSAINT  
Directeur

**Approuvé le :** 2024-05-27



**Dossier # : 1248109002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Toiture Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 469 810,42 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de deux bassins de la toiture du garage des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 250 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 12 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 731 810,42 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1067 / 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

QUE soit adjugé à Toiture Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 469 810,42 \$, taxes incluses, le contrat 1067 pour la réfection de deux bassins de la toiture du garage des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 250 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 12 000 \$, taxes incluses, à titre d'incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 731 810,42 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel..

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-30 08:29

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248109002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adjuger à Toiture Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 469 810,42 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de deux bassins de la toiture du garage des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 250 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 12 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 731 810,42 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1067 / 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration et maintien d'actif, l'arrondissement de Montréal-Nord veut procéder à la réfection de la toiture du garage aux Travaux Publics, situer au 4250 Rue de Charleroi. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation de ces travaux.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 14 avril au 22 mai 2024 pour une durée totale de trente-huit (38) jours. Sur les cinq (5) preneurs du cahier des charges, dont la liste complète se trouve en pièce jointe, trois (3) ont déposé une soumission et deux (2) se sont désistés.

Quatre (4) addenda ont été émis du 14 avril au 14 mai inclusivement, l'émission du dernier addenda a été fait dix (10) jours avant l'ouverture publique des soumissions. Ces addenda avaient pour but de clarifier certaines informations, répondre aux questions des soumissionnaires et d'ajouter des informations aux plans et devis.

La publication de ces addendas a prolongé sur la date de dépôt des soumissions de sept (7) jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

BC 1319852 - Adjuger à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C.) au montant maximum de 53 705\$ taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, contrat C-19-047  
 BC 1579920 - Adjuger à MLC associates inc. au montant 34 385\$ taxes incluses, pour des services professionnels en ingénierie civil et mécanique, contrat C-23-004.

**DESCRIPTION**

La réfection de la toiture du garage des Travaux publique représente notamment :

- Réfection de deux bassins, 1290 mètres carré;
- Travaux en civil pour la gestion des eaux de pluies, règlement 20-030 ;

Des contingences de 18% sont prévues au contrat pour faire face aux imprévus de chantier.

Il est à noter que la surveillance partielle des travaux sera assurée par Labonté Marcil architectures, et une surveillance totale d'un laboratoire spécialisé sera assurée durant les travaux.

## JUSTIFICATION

L'arrondissement de Montréal Nord ne possède pas les ressources pour réaliser les travaux de cette envergure.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, ils affirment avoir procédé à l'analyse des soumissions reçues le 22 mai 2024. Leur analyse démontre que Toiture Perreault inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Toiture Perreault inc.

Les prix des trois (3) soumissions reçues sont divergents, mais la moyenne des soumissions conformes à seulement 42 % d'écart avec l'estimation des professionnels.

Par contre l'écart entre la plus basse soumission et le budget alloué au projet au PDI est de 56% plus basse. Pour ces raisons, l'octroi du contrat à Toiture Perreault. est recommandé.

Les trois (3) soumissions reçues ont été analysées, trois (3) soumissions sont conformes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses incidentes au montant total de 12 000 \$ taxes incluses comprennent les dépenses supplémentaires possibles liées à un laboratoire de surveillance spécialisé durant les travaux.

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)</b>	<b>AUTRES (INCIDENCES) (TAXES INCLUSES)</b>	<b>TOTAL (TAXES INCLUSES)</b>
Toiture Perreault inc.	1 469 810,42	n/a	1 469 810,42\$
Les entreprises Cloutier et Gagnon 1988 Ltée	1 871 683,78\$	n/a	1 871 683,78\$
Couverture Montréal-Nord Ltée	2 516 387,61\$	n/a	2 516 387,61\$
<b>Dernière estimation réalisée par CGA</b>	<b>\$</b>	<b>n/a</b>	
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			1 952627,27\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			<b>32.8%</b>

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	1 046 577,19\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]	71%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	140 556,58\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	10.5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	401 873,36\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	27.25%

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 1 731 810,42 \$ \$ taxes incluses taxes incluses, et se répartit de la façon suivante :

Contrat : 1 469 810,42\$ taxes incluses  
Contingences : 250 000\$ taxes incluses  
Incidences : 12 000\$ taxes incluses

La dépense sera financée à 100% par l'arrondissement, par les règlements d'emprunt prévus au programme décennal d'immobilisation (1619006,1620006 et 1624005) ainsi qu'une partie par le surplus.

## **MONTRÉAL 2030**

N/D

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux de réfection doivent avoir lieu le plus rapidement possible en période estivale pour s'assurer que les travaux soient réalisés avant la période hivernale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En temps et lieu, des communications seront faites auprès des employés et divers intervenants les dates importantes et interventions liées à l'avancement des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

<b>PHASES PROJÉTÉES</b>	<b>DATES</b>
Adjudication du contrat (CA)	CA juin 2024
Début des travaux	Août
Fin des travaux - prise de possession	Fin octobre

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

Plus bas soumissionnaire est conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires est en pièce jointe.

La recommandation des professionnels responsables d'analyser les soumissions reçues est en pièce jointe.

Des clauses pour la prévention de la fraude et de manœuvres dolosives sont incluses au Règlement de gestion contractuelle de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte le Règlement de gestion contractuelle.

La compagnie et ses administrateurs ne sont pas inscrits comme des personnes devant être déclarées non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuel.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment et de la RENA.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit: Toiture Perreault inc.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles THIVIERGE  
Architecte

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-05-22

Alex LALLIER-CARBONNEAU  
Chef de division études techniques

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

**J rome VAILLANCOURT**  
directeur(-trice)-amenag.urban et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1249738005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les demandes de reconnaissance de 4 organismes à but non lucratif, soit Culture X, Parole d'excluES, Ville en vert (Éco-quartier L'Acadie-Cartierville) et Circolo Ricreativo Sannicandrese inc., dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 3 juin 2024 au 31 décembre 2026 et approuver le changement de statut de l'organisme Baseball mineur Montréal-Nord.

Il est recommandé :

QUE soient approuvées les demandes de reconnaissance de 4 organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 3 juin 2024 au 31 décembre 2026, soit pour les organismes Culture X, Parole d'excluEs, Ville en vert (Éco-quartier L'Acadie-Cartierville) et Circolo Ricreativo Sannicandrese inc.;

ET QUE soit approuvé le changement de statut de l'organisme Baseball mineur Montréal-Nord qui avait été reconnu dans la catégorie B au conseil d'arrondissement du 5 décembre 2023 (CA23 10 382) pour un nouveau statut d'organisme de catégorie A.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-28 16:35

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249738005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les demandes de reconnaissance de 4 organismes à but non lucratif, soit Culture X, Parole d'excluES, Ville en vert (Éco-quartier L'Acadie-Cartierville) et Circolo Ricreativo Sannicandrese inc., dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 3 juin 2024 au 31 décembre 2026 et approuver le changement de statut de l'organisme Baseball mineur Montréal-Nord.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre de ses diverses compétences municipales, l'Arrondissement de Montréal-Nord partage ses responsabilités et agit en collaboration avec les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant dans divers domaines, et avec les institutions publiques locales pour desservir la population et contribuer à l'amélioration constante du cadre de vie des citoyens et citoyennes.

En raison de la diversité d'organismes présents sur son territoire, il est essentiel que l'Arrondissement se dote de politiques publiques, de plans d'action et de divers encadrements administratifs qui lui permettent de réaliser sa mission auprès de la population de façon inclusive, équitable et collaborative.

Les organismes locaux à but non lucratif contribuent grandement à réaliser cette mission. À cet égard, la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'Arrondissement constitue une forme d'engagement formel institutionnel afin de favoriser une franche collaboration avec ces organismes pour le bénéfice des citoyens et citoyennes.

Une première Politique de reconnaissance et de soutien des organismes sans but lucratif a été approuvée par le conseil d'arrondissement le 11 décembre 2012 et révisée le 13 juin 2016. La présente version de la Politique vise à assurer :

- L'équité et la transparence de traitement envers tous les organismes qui sollicitent une reconnaissance de l'Arrondissement.
- L'amélioration et la simplification des processus de collaboration pour une meilleure compréhension et opérationnalisation de la Politique de reconnaissance.
- L'harmonisation des pratiques dans l'arrondissement envers l'ensemble des organismes, indépendamment de leur secteur d'activités respectif.
- L'optimisation des ressources humaines, matérielles et financières de l'Arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 10 069** (11 mars 2024) Approuver les demandes de reconnaissance de douze (12) organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 11 mars 2024 au 31 décembre 2026 et approuver le changement de statut de l'organisme "Le cercle du troisième âge".

**CA23 10 382** (4 décembre 2023) Adopter la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord

**CA22 10 344** Prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 la reconnaissance des organismes dont le renouvellement est dû cette année conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord en vigueur.

**CA19 10 489** (3 décembre 2019) Annuler la résolution CA18 10 440 qui suspendait l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

**CA18 10 440** (12 novembre 2018) Suspendre temporairement l'application de l'article 6.3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui permet de reconnaître de nouveaux organismes.

**CA16 10 236** (13 juin 2016) : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord afin d'y inclure un programme de subvention pour une aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées.

**CA14 10 359** (8 septembre 2014): Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012

**CA13 10 373** : Amender la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord, adoptée le 11 décembre 2012.

**CA12 10 072** : Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période 2012 à 2014, des vingt et un (21) organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord qui ont déposé une demande au comité du développement social et communautaire du 17 février 2012.

**CA11 10 328** : Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

## **DESCRIPTION**

L'adoption de la Politique de reconnaissance des organismes et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord permet, d'une part, à l'Arrondissement de mieux reconnaître la contribution des organismes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyen.nes du territoire et d'autre part, de les soutenir dans la réalisation de leur offre de services. De plus, cette Politique permet:

- d'instaurer un processus commun, uniforme et transparent dans l'analyse des demandes de soutien;
- d'identifier un certain nombre de paramètres contribuant à une analyse objective et équitable des demandes reçues par l'Arrondissement;
- de favoriser une utilisation optimale des ressources disponibles.

De façon générale, la Politique de reconnaissance des organismes et d'accès au soutien de

l'arrondissement de Montréal-Nord établit les règles de collaboration entre l'Arrondissement et les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire. Elle permet d'encadrer l'offre de services et les ressources que l'Arrondissement met à leur disposition. Tout en respectant l'autonomie des organismes, la Politique de reconnaissance des organismes et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord définit les bases d'une collaboration réciproque entre les organismes et l'Arrondissement dans une perspective de services collectifs à la population nord-montréalaise.

Le document précise également les types de relations qu'un organisme entretient avec l'Arrondissement et selon le cas, le panier de services qu'il pourrait bénéficier en fonction de la disponibilité des ressources.

Une consultation auprès des différentes parties prenantes a été réalisée en décembre 2022. Cet exercice a permis d'apporter des ajustements au projet de Politique. De plus, cette Politique révisée tient compte des grandes orientations de la Ville de Montréal en ce qui a trait à la reconnaissance des organismes selon leur mission et à l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).

## **JUSTIFICATION**

Un troisième tour de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif de Montréal-Nord, recommande 4 nouveaux organismes et 1 organisme qui avait déposé un dossier incomplet au CA du 5 décembre 2023 (Résolution du Conseil d'Arrondissement-CA23 10382).

- Culture X
- Parole d'excluEs
- Ville en vert (Éco-quartier L'Acadie-Cartierville)
- Circolo Ricreativo Sannicandrese inc.

ET

Changer le statut de l'organisme Baseball mineur Montréal-Nord qui a été reconnu au CA du 5 décembre 2023 (Résolution du Conseil d'Arrondissement-CA23 10382) comme un organisme catégorie B, pour un nouveau statut d'organisme catégorie A.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) permet de normer une partie du processus d'octroi des contributions à des OBNL et favorise une gestion transparente et équitable du budget qui leur est consenti par l'ensemble des directions de l'Arrondissement. La Politique confirme également la nécessité pour les parties d'effectuer les redditions de comptes nécessaires.

## **MONTRÉAL 2030**

La Politique répond à l'objectif "9" qui est de "Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire" en reconnaissant les organismes avec lesquels l'Arrondissement entretient des relations sur son territoire. Elle répond aussi à la priorité "19" qui est "d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins" en permettant de déployer une offre services en adéquation avec les besoins des populations locales, de concert avec les actrices et acteurs locaux de l'arrondissement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Politique a comme impact:

- d'uniformiser les pratiques en matière de soutien et de reconnaissance des organismes;
- de soutenir adéquatement les organismes reconnus;
- de clarifier la nature des relations entre l'Arrondissement et les organismes et leur rôle respectif;
- d'être impartiale dans l'octroi du soutien;
- de maximiser l'offre de service et l'utilisation des espaces immobiliers

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Pour faire suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement, une lettre sera transmise aux organismes pour officialiser leur reconnaissance, les informer de leur classification et des modalités reliées à celle-ci. Le maintien du statut d'organisme reconnu demeure conditionnel au respect des critères d'admissibilité. L'organisme reconnu doit informer son répondant de tout changement concernant sa gouvernance et respecter ses obligations pour maintenir sa reconnaissance.

La reconnaissance se termine le 31 décembre 2026.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-05-23

Marjorie LEONARD  
agent(e) de liaison - organismes culturels,  
sportifs et de développement social

Marie-Claude FOURNIER  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
développement social en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

ClaudeI TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1247987006**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2024.

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 30 avril 2024.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:10

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247987006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 10 115 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2024.

**DESCRIPTION**

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire-rechercheur

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement

Le : 2024-05-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1247987007**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2024.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2024.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-28 16:28

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247987007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 10 116 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2024.

**DESCRIPTION**

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 30 avril 2024 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2024-05-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1247987009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2023 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 1 891 600 \$.

Il est recommandé :

QUE soit affecté le surplus de gestion pour l'année 2023 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 1 891 600 \$ :

1. Aucun montant n'est requis pour combler un déficit cumulé;
2. Un montant de 150 000 \$ est affecté à la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement;
3. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail »;
4. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve pour imprévus;
5. Un montant de 51 311 \$ sera imputé au budget 2024, relativement au Programme Prévention Montréal;
6. Le montant résiduel de 1 690 289 \$ sera laissé au surplus non affecté de l'arrondissement.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:18

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247987009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2023 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 1 891 600 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du dépôt des états financiers au 31 décembre 2023, le Conseil municipal adoptera prochainement, l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2023, la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2023 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements.

En 2023, le surplus de gestion établi pour l'arrondissement de Montréal-Nord de 1 891 600 \$ fera l'objet d'une approbation subséquente par les instances municipales - sommaire 1246254002.

Le conseil d'arrondissement doit statuer sur l'utilisation du surplus de gestion de 2023 pour l'arrondissement de Montréal-Nord de 1 891 600\$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Annuellement, la politique du surplus de la Ville de Montréal, propose les règles d'affectation des sommes provenant du surplus par ordre de priorité comme suit :

- Le comblement, jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité;
- La création et le comblement, jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel (estimé des coûts 2023), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » (SST) à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire;
- Le comblement, jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible;
- Tout solde du surplus de gestion 2023 accordé à l'Arrondissement est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'Arrondissement pour se doter d'une marge

de manoeuvre ou combler certains besoins.

À noter que les montants transférés aux réserves pour l'enlèvement de la neige, « santé et sécurité au travail » (SST) et pour les imprévus, tiennent compte des soldes disponibles de ces réserves inscrites aux livres comptables au moment de l'affectation.

#### **Répartition des résultats de 2023\* :**

1. Aucun montant n'est requis pour combler un déficit cumulé;
2. Un montant de 150 000 \$ est affecté à la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement;
3. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail »;
4. Aucun montant supplémentaire ne sera affecté à la réserve pour imprévus;
5. Un montant de 51 311 \$ sera imputé au budget 2024, relativement au Programme Prévention Montréal;
6. Le montant résiduel de 1 690 289 \$ sera laissé au surplus non affecté de l'arrondissement.

Affecter le surplus de gestion pour l'exercice 2023 de l'arrondissement de Montréal-Nord au montant de 1 891 600 \$.

Tout solde du surplus de gestion de 2023, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins

*\* Les résultats de 2023 seront soumis à l'approbation aux instances municipales prochainement.*

#### **JUSTIFICATION**

L'excédent 2023 de 1 891 600 \$ est expliqué comme suit :

1. **3 267 800 \$** - résultats avant ajustements (excédent lié aux opérations courantes);
2. **(1 376 200) \$** - ajustements corporatifs.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Description	Surplus gestion 2023
Réserve dédiée à la stabilisation des coûts - Déneigement	150 000 \$
Programme Prévention Montréal	51 311 \$
Réserve non affectée "	1 690 289 \$
<b>Total - surplus de gestion 2023</b>	<b>1 891 600 \$</b>

Le détail du surplus de gestion calculé par le Service des finances sera disponible dans le sommaire décisionnel 1246254002 après l'adoption par le Conseil municipal.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier, étant de nature administrative, ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le surplus de gestion 2023 doit être affecté aux réserves de l'arrondissement, sans quoi cette somme n'est pas disponible pour d'éventuels besoins de l'arrondissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'arrondissement choisit une autre méthode d'affectation que celle proposée dans la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2023 de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire-rechercheuse

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement

Le : 2024-05-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1247987008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2023 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

QUE soit approuvée et déposée la reddition de comptes pour l'année 2023 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:07

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247987008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2023 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 31 janvier de chaque année, l'unité d'affaires procède, pour le bénéfice des instances municipales, à une reddition de comptes des contrats qui se sont terminés durant l'exercice précédent (acceptation provisoire) et pour lesquels le budget des contingences a été augmenté conformément au point 5.2 de l'encadrement administratif C-OG-DG-D-18-001.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La reddition de comptes pour l'année 2022 (sommaire décisionnel #1237606009) a été déposée à la séance du conseil d'arrondissement et versée aux archives de notre arrondissement.

**DESCRIPTION**

Cette directive s'applique à tous les services municipaux et tous les arrondissements suite à l'adoption d'une résolution en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, déclarant le conseil de ville compétent à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter une politique de gestion contractuelle (maintenant Règlement de gestion contractuelle) unique applicable à l'ensemble de ceux-ci.  
Le présent encadrement s'inscrit aussi dans le cadre d'un enjeu stratégique en vertu de l'article 57.1 de cette même charte.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Reddition de comptes  
Il n'y a eu aucune augmentation des budgets de contingences pour les contrats terminés en 2023.

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire-rechercheuse

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissement

Le : 2024-05-16

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1241689002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour la location du terrain de soccer synthétique au parc Ottawa et cela pour la période estivale du 8 mai au 29 septembre 2024.

QUE soit autorisée une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour la location du terrain de soccer synthétique au parc Ottawa et cela pour la période estivale du 8 mai au 29 septembre 2024.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-30 13:15

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1241689002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024) pour la location du terrain de soccer synthétique au parc Ottawa et cela pour la période estivale du 8 mai au 29 septembre 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'organisme, la Fédération de la région des Pouilles du Québec, veut offrir des activités de soccer à l'intention des adultes au terrain synthétique du parc Ottawa, pour la session estivale 2024. L'organisme regroupe des personnes qui sont originaires de la région Puglia en Italie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La Fédération de la région des Pouilles du Québec, n'est pas un organisme reconnu en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance des OBNL et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord. Il doit soumettre, à l'Arrondissement, l'ensemble des documents requis à cet effet, pour analyse et évaluation. S'il est reconnu, l'organisme aura un accès gratuit aux installations de l'Arrondissement, durant toute la durée de sa reconnaissance. En attendant, afin de lui permettre de poursuivre ses activités, il est recommandé d'autoriser une dérogation à la tarification prévue au Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024), pour l'utilisation du terrain synthétique au parc Ottawa et cela pour la période estivale du 8 mai au 29 septembre 2024. Les périodes d'utilisation requises sont: mercredis, de 20h30 à 22h30, du 8 mai au 25 septembre 2024; les dimanches, de 10h à 12h30, du 12 mai au 29 septembre 2024.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement autorise une dérogation à la tarification de 100% pour la réservation estivale du terrain synthétique au parc Ottawa. La valeur de cette gratuité est de 4 849.31 \$ sans taxes (5 575.50\$ avec taxes). L'horaire d'utilisation est le suivant:

- Mercredis: 2h pour 21 semaines = 42 heures \* 59 \$ = 2 478.00\$
- Dimanches : 2h30 pour 21 semaines = 52.5 heures \* 59 \$ = 3 097.50\$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia VALASTRO  
agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement

Le : 2024-04-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

ClaudeL TOUSSAINT

Directeur



**Dossier # : 1243573006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 500 \$ à La Fondation de la Pointe-de-l'Île pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 29 août 2024 au Club de golf Métropolitain à Anjou, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s. pour l'année 2024.

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ à La Fondation de la Pointe-de-l'Île pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui a eu lieu le 29 août 2024 au Club de golf Métropolitain à Anjou;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:14

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243573006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 500 \$ à La Fondation de la Pointe-de-l'Île pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 29 août 2024 au Club de golf Métropolitain à Anjou, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s. pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Fondation de la Pointe-de-l'Île a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier pour l'achat de publicité dans le cadre des activités de leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 29 août 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA2310285: Entériner une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'Île pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui a eu lieu le 28 septembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 500 \$ auprès de La Fondation de la Pointe-de-l'Île pour l'achat d'une publicité lors du tournoi de golf qui aura lieu le le 29 août 2024 au Club de Golf Métropolitain à Anjou, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 500 \$ sera imputée au budget de représentation des élu.e.s.  
Fournisseur : 145534

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2024-05-16

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1243573005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 350 \$ auprès de La Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'achat d'une publicité dans le cadre du tournoi de golf au profit du programme de football des Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal qui aura lieu le 7 juin 2024 au Parcours du Cerf à Longueuil, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année 2024.

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE soit autorisée une dépense de 350 \$ auprès de La Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'achat d'une publicité dans le cadre du tournoi de golf au profit du programme de football des Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal qui aura lieu le 7 juin 2024 au Parcours du Cerf à Longueuil;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:17

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243573005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 350 \$ auprès de La Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'achat d'une publicité dans le cadre du tournoi de golf au profit du programme de football des Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal qui aura lieu le 7 juin 2024 au Parcours du Cerf à Longueuil, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu.es de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière courante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 350 \$, toutes taxes incluses, auprès de La Fondation du cégep du Vieux Montréal pour l'achat d'une publicité dans le cadre du tournoi de golf au profit du programme de football des Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal qui aura lieu le 7 juin 2024 au Parcours du Cerf à Longueuil, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 350 \$ sera imputée au budget de fonctionnement des élu.es.  
Fournisseur : 132976.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2024-05-16

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1243573007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 300 \$ aux Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 Montréal-Nord, pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cahier souvenir qui sera distribué aux cadets lors du cérémonial de fin d'année qui aura lieu le 8 juin 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année 2024.

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE soit autorisée une dépense de 300 \$ aux Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 Montréal-Nord, pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cahier souvenir qui sera distribué aux cadets lors du cérémonial de fin d'année qui aura lieu le 8 juin 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:14

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243573007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 300 \$ aux Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 Montréal-Nord, pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cahier souvenir qui sera distribué aux cadets lors du cérémonial de fin d'année qui aura lieu le 8 juin 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 10118: Autoriser une dépense de 300 \$, taxes incluses, auprès des Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal de fin d'année qui sera distribué lors du cérémonial de fin d'année prévu le 23 mai 2020, à même le budget de représentation des élus.

CA19 102011: Autoriser une dépense de 300 \$, taxes incluses, auprès des Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal de fin d'année qui sera distribué lors du cérémonial de fin d'année prévu le 18 mai 2019, à même le budget de représentation des élus.

**DESCRIPTION**

Autoriser une dépense de 300 \$, taxes incluses, aux Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 Montréal-Nord, pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cahier souvenir qui sera distribué aux cadets lors du cérémonial de fin d'année qui aura lieu le 8 juin 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget de fonctionnement des élu.e.s Fournisseur : 136381.

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna MIELCZAREK  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2024-05-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1249821001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division de l'informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Aliéner 256 ordinateurs de bureau, 23 ordinateurs portatifs, 8 serveurs, 148 moniteurs, 7 imprimantes, 26 téléphones IP, 3 UPS, 2 projecteurs, 6 commutateurs, 8 routeurs, 2 scanners, 24 souris, 91 claviers et périphériques divers (fils réseau, câbles d'alimentation, fax, câbles d'écran, lecteur DVD) dans le cadre de l'entente avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

QUE soient aliénés 256 ordinateurs de bureau, 23 ordinateurs portatifs, 8 serveurs, 148 moniteurs, 7 imprimantes, 26 téléphones IP, 3 UPS, 2 projecteurs, 6 commutateurs, 8 routeurs, 2 scanners, 24 souris, 91 claviers et périphériques divers (fils réseau, câbles d'alimentation, fax, câbles d'écran, lecteur DVD) dans le cadre de l'entente avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:20

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249821001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division de l'informatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Aliéner 256 ordinateurs de bureau, 23 ordinateurs portatifs, 8 serveurs, 148 moniteurs, 7 imprimantes, 26 téléphones IP, 3 UPS, 2 projecteurs, 6 commutateurs, 8 routeurs, 2 scanners, 24 souris, 91 claviers et périphériques divers (fils réseau, câbles d'alimentation, fax, câbles d'écran, lecteur DVD) dans le cadre de l'entente avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

**CONTENU****CONTEXTE**

Aliéner 256 ordinateurs de bureau, 23 ordinateurs portatifs, 08 serveurs, 148 moniteurs, 07 imprimantes, 26 téléphones IP, 03 UPS, 02 projecteurs, 06 commutateurs, 08 routeurs, 02 scanners, 24 souris, 91 claviers et périphériques divers (fils réseau, câbles d'alimentation, fax, câbles d'écran, lecteur DVD) dans le cadre de l'entente avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ). Selon l'entente-cadre, valide du 1 janvier 2023 au 30 juin 2024, ces équipements seront donnés à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ). Cette opération de désuétude n'a pas été faite depuis 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 10 165 Aliéner 67 ordinateurs de bureau, 7 ordinateurs portatifs, 2 serveurs, 33 moniteurs, 19 imprimantes, 22 téléphones IP, 2 UPS et 10 périphériques divers dans le cadre de l'entente avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

**DESCRIPTION**

Les équipements seront remis à l'organisme OPEQ qui se chargera de les redistribuer ou d'en disposer de façon écologique. En effet, l'organisme se charge d'envoyer une équipe récupérer les équipements à la mairie d'arrondissement sur demande de notre part. Toutes les données contenues sur les disques durs ont été effacées à l'aide du logiciel DBAN ou avec l'application Wipe contenue dans le BIOS des ordinateurs. Nous avons retiré des disques durs sur quelques ordinateurs. L'OPEQ s'engage à effectuer un second effacement de manière préventive.

## JUSTIFICATION

Ces équipements ne sont plus utilisés et l'OPEQ leur donnera une seconde vie.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## MONTRÉAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Adresse du domicile de l'organisme, tel qu'indiqué au Registraire des entreprises du Québec :  
1 Carrefour Alexandre-Graham-Bell, Tour B  
Verdun (Qc) H3E 3B3

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed SEBIH  
analyste ti

#### ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt

Le : 2024-05-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1247987011**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines, les contrats et autorisations de dépenses.

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines et les contrats et autorisations de dépenses;  
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines et les contrats et autorisations de dépenses.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-23 08:57

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247987011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0006-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les ressources humaines, les contrats et autorisations de dépenses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite procéder à des modifications du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RGCA05-10-0006) portant notamment sur le volet des contrats et autorisations de dépenses ainsi que sur la délégation de négociation en matière de ressources humaines. La modification sur la délégation en matière de ressources humaines s'appuie sur l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qui mentionne que le conseil d'arrondissement négocie et agréé certaines stipulations des conventions collectives portant sur les matières énumérées dans son article.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Au niveau de la modification concernant les autorisations de dépenses des fonctionnaires, force est de constater que certains employés qui n'occupent pas de fonctions identifiées en niveau 1, 2 ou 3 à l'annexe 1 du règlement, doivent également effectuer des dépenses dans le cadre de leurs fonctions. Les contremaîtres et régisseurs ne font pas partie des fonctionnaires autorisés à dépenser alors que les opérations qu'ils supervisent requièrent une telle délégation dans un but d'efficacité organisationnelle. L'arrondissement souhaite que ceux-ci puissent avoir une autorisation de dépenses d'un montant de moins de 2 500 \$, taxes incluses, dans le cadre de leurs opérations.

Par ailleurs, les seuils d'octroi de contrats et de dépenses ont été revu de la manière suivante:

Niveau 1=	Directeur d'arrondissement	Seuil des appels d'offres et moins
Niveau 2 =	Directeurs de direction	25 000\$ et moins
Niveau 3 =	Tous les chefs de division	5 000\$ et moins
	Tous les chefs de section	5 000\$ et moins
	Secrétaire d'arrondissement	5 000\$ et moins
Niveau 4 =	Contremaîtres et régisseurs	2 500\$ et moins

Pour la modification concernant la délégation de négociation en matière de ressources humaines, l'arrondissement demande que le directeur d'arrondissement, les directeurs de direction ainsi que le chef de division des ressources humaines de l'arrondissement soient désignés pour négocier les conditions de travail énumérées à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, avec les représentants des différents syndicats présents dans l'arrondissement, le tout conformément au mandat déterminé par le conseil d'arrondissement. De plus, ceux-ci peuvent s'adjoindre des personnes ressources requises afin de mener à bien cette opération. Ces conditions de travail portent sur les matières suivantes :

1. les libérations syndicales aux fins locales, à l'exclusion du quantum;
2. l'affichage syndical;
3. l'information à transmettre au syndicat;
4. le comité de relations professionnelles ou de relations de travail;
5. sous réserve des règles établies par le Conseil de la Ville, le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre à l'intérieur de l'arrondissement;
6. les congés divers sans traitement, à l'exclusion des congés parentaux;
7. la formation, le perfectionnement et les changements technologiques;
8. le travail supplémentaire, à l'exclusion de la rémunération;
9. les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail;
10. les vacances annuelles, à l'exclusion du quantum et de la rémunération;
11. les congés fériés et mobiles, à l'exclusion du quantum et de la rémunération;
12. les droits acquis;
13. les modalités relatives au stationnement, à l'exclusion des frais;
14. le travail à forfait;
15. les statuts non régis par la convention collective, notamment ceux des stagiaires, des étudiants et des bénévoles;
16. les mesures disciplinaires;
17. les comités locaux de santé et sécurité au travail.

Cette délégation vise à permettre des discussions efficaces et constructives entre les représentants de l'arrondissement et ceux du syndicat, dans le but de parvenir à un accord équitable et bénéfique pour toutes les parties concernées. En approuvant cette délégation, le conseil de l'arrondissement reconnaît l'importance de maintenir des relations de travail harmonieuses et de garantir des conditions de travail satisfaisantes pour les employés, tout en assurant la bonne gestion des services publics offerts à la population de Montréal-Nord.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications au Règlement RGCA05-10-0006 visent les articles 1, 3, 14, le CHAPITRE VI - AUTRES DÉLÉGATIONS ainsi que l'annexe 1.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La juridiction locale ne prévoit que la négociation des clauses normatives, donc il n'y a pas d'impact financier.

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 3 juin 2024

Adoption : 2 juillet 2024

Promulgation et entrée en vigueur : dans la semaine suivant le conseil d'arrondissement du 2 juillet 2024

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 23 mai 2024

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire-rechercheur

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-05-15

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim



**Dossier # : 1247758001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le Règlement R.R.1562.067 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les amendes générales et particulières prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est recommandé:

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.067 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les amendes générales et particulières prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:03

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247758001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le Règlement R.R.1562.067 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les amendes générales et particulières prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 6 mai 2024, à 19 h, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement R.R.1562.067 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les amendes générales et particulières prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement a été présenté, déposé et adopté. Le projet de règlement avait, au préalable, été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans les délais impartis par la loi.

Un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Montréal invitant les citoyens à une séance de consultation, mercredi, le 22 mai 2024, à 18 h 30, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le Règlement R.R.1562.067 doit être adopté conformément à la loi. Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Un avis de promulgation pour ce règlement sera publié lorsque nous recevrons le certificat de conformité émis par la Ville centre. La date inscrite au certificat de conformité est la date d'entrée en vigueur du règlement.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

David FORTIN, Montréal-Nord

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247758001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.067 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les amendes générales et particulières prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été mise à jour, notamment afin de rendre plus sévères les infractions reliées à l'abattage des arbres. De plus, il y a lieu de tenir compte de l'inflation actuelle et de mettre à jour les amendes prescrites dans le règlement de zonage. Dans ce contexte, l'arrondissement souhaite ajuster les amendes générales et les amendes particulières afin de tenir compte du contexte économique et d'ajouter une distinction tarifaire pour les infractions reliées à la sécurité des piscines.

Le Conseil d'arrondissement peut adopter des modifications au Règlement de zonage R.R. 1562 en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et des articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Les modifications touchant les amendes du Règlement de zonage R.R. 1562 ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

La modification vise à :

- Modifier les amendes générales de l'article 242 du règlement de zonage R.R. 1562;
- Modifier l'article 243 concernant les amendes particulières afin de mettre à jour les nouvelles dispositions relatives aux contraventions reliées aux abattages d'arbres;
- Ajouter des amendes particulières à l'article 243 concernant la sécurité des piscines.

## JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et aux services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette modification réglementaire considérant que les amendes prescrites et particulières sont désuètes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

## MONTREAL 2030

s.o.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à une consultation publique.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier prévisionnel:

Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du projet de règlement au Conseil d'arrondissement – 6 mai 2024;

Consultation publique – 22 mai 2024;

Adoption du règlement – 3 juin 2024;

Certificat de conformité et entrée en vigueur du Règlement - été 2024.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David FORTIN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-04-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1247758002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le Règlement RGCA11-10-0012-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est recommandé:

QUE soit adopté le Règlement RGCA11-10-0012-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatifs aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:04

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247758002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le Règlement RGCA11-10-0012-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 6 mai 2024, à 19 h, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA11-10-0012-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement, a été présenté, déposé et adopté. Le projet de règlement avait, au préalable, été remis aux membres du conseil d'arrondissement. Un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Montréal invitant les citoyens à une séance de consultation, mercredi le 22 mai 2024 à 18 h 30, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le règlement doit être adopté. Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Un avis de promulgation pour ce règlement sera publié lorsque nous recevrons le certificat de conformité émis par la Ville centre. La date inscrite au certificat de conformité est la date d'entrée en vigueur du règlement.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

David FORTIN, Montréal-Nord

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247758002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement RGCA11-10-0012-6 modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier les amendes prescrites, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite majorer les amendes prescrites afin de tenir compte de l'inflation actuelle et d'avoir une uniformité dans l'ensemble de la réglementation de l'arrondissement. Les amendes doivent donc être mises à jour dans le Règlement RGCA11-10-0012 relatifs aux permis et aux certificats.

Le Conseil d'arrondissement peut adopter des modifications au Règlement relatif aux permis et aux certificats RGCA11-10-0012 en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Les modifications ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

La modification vise à :

- Modifier les amendes de l'article 55 du Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats.

**JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et aux services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette modification réglementaire considérant que les amendes prescrites sont désuètes.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé pourra participer à une consultation publique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Calendrier prévisionnel:

Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du projet de règlement au Conseil d'arrondissement – 6 mai 2024;

Consultation publique – 22 mai 2024;

Adoption du règlement – 3 juin 2024;

Certificat de conformité et entrée en vigueur du Règlement - été 2024.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David FORTIN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-04-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1247040002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation publique tenue le 11 avril 2024;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution PP-063 visant à autoriser la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

De déroger à l'article 93 du Règlement de zonage R.R. 1562 en autorisant une cour anglaise et des escaliers extérieurs donnant accès à un niveau autre que le rez-de-chaussée en marge avant principale pour les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170;

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 en autorisant une aire de stationnement localisée en partie sur un terrain autre que celui du bâtiment principal pour les lots 6 406 168 et 6 406 169.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET CE, conformément aux documents déposés, soient :

- Plan projet d'implantation préparé par Alain Lafond architecte, daté du 29 janvier 2024;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, soit le 3645-3647, rue Sabrevois.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-04-16 10:19

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1247040002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement suite au processus de demande d'approbation référendaire;

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-063 visant à autoriser la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

De déroger à l'article 93 du Règlement de zonage R.R. 1562 en autorisant une cour anglaise et des escaliers extérieurs donnant accès à un niveau autre que le rez-de-chaussée en marge avant principale pour les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170;

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 en autorisant une aire de stationnement localisée en partie sur un terrain autre que celui du bâtiment principal pour les lots 6 406 168 et 6 406 169.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET CE, conformément aux documents déposés, soient :

- Plan projet d'implantation préparé par Alain Lafond architecte, daté du 29 janvier 2024;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, soit le 3645-3647, rue Sabrevois.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-23 08:54

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247040002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 2 avril 2024, le premier projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de 4 bâtiments résidentiels de 8 logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois, soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, a été adopté.

Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation publique qui s'est tenue le 11 avril 2024.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de résolution PP-063 doit être adopté.

Suite à l'adoption du second projet de résolution, il y aura une procédure d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Anick LAFOREST, Montréal-Nord

Lecture :

Anick LAFOREST, 12 avril 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247040002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois, soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, aucune demande valide n'a été reçue à nos bureaux dans le délai imparti par la loi.

Le second projet de résolution est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Conformément à la loi, le certificat du secrétaire d'arrondissement doit être déposé et la résolution PP-063 doit être adoptée par le conseil d'arrondissement.

Un avis de promulgation pour cette résolution sera publié le site Internet de l'arrondissement de Montréal-Nord conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Anick LAFOREST, Montréal-Nord

Lecture :

Anick LAFOREST, 17 mai 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247040002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le premier projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun sur les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, soit le 3645-3647, rue de Sabrevois.

Le projet a fait l'objet d'une autorisation en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le 8 mars 2021 et un permis a été délivré. Le demandeur n'a toutefois pas été en mesure de réaliser le projet dans le délai imparti au permis. À la suite d'une nouvelle analyse du projet, des non-conformités ont été relevées, empêchant le renouvellement du permis.

Une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, relatives à l'aire de stationnement et aux usages autorisés en marge avant principale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1217177001 – 8 mars 2021 – Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'un bâtiment industriel et permettre la construction de quatre (4) immeubles résidentiels comprenant huit (8) logements chacun pour le 3645-3647, rue de Sabrevois, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**DESCRIPTION**

Le projet vise à démolir deux bâtiments industriels afin de construire quatre bâtiments résidentiels en rangée comprenant huit logements chacun.

Le projet est localisé à la jonction du secteur résidentiel (côté nord de la rue Sabrevois) et de la zone d'emplois (côté sud de la rue Sabrevois). Il est également voisin de l'école Saint-Rémi.

Le projet s'insère dans un milieu hétérogène marqué par la présence de multiplex et de duplex jumelés sur la rue Sabrevois et de résidences unifamiliales sur les rues transversales. Les matériaux proposés, soient la brique rouge et grise ainsi que la pierre, s'inspirent de la maçonnerie présente dans l'architecture de plusieurs duplex environnants.

Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 :

- À l'article 93 en autorisant une cour anglaise et des escaliers extérieurs donnant accès à un niveau autre que le rez-de-chaussée en marge avant principale pour les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170;
- À l'article 92.22 en autorisant une aire de stationnement localisée en partie sur un terrain autre que celui du bâtiment principal pour les lots 6 406 168 et 6 406 169.

Aire de stationnement

Chaque bâtiment dispose de quatre cases de stationnement situées à l'arrière des bâtiments. Les cases sont en pavé alvéolé de façon à faciliter l'écoulement des eaux de surface et limiter l'effet d'îlot de chaleur.

Compte tenu de la largeur limitée des lots centraux comportant les bâtiments en rangée, la zone de manœuvre des cases de stationnement ne peut être entièrement contenue sur le terrain occupé par le bâtiment principal tel qu'exigé au Règlement de zonage R.R. 1562. Un empiètement d'environ 40 centimètres est à prévoir sur les lots voisins.

Cours anglaises

Chacun des quatre bâtiments comporte un accès au sous-sol (cour anglaise) situé en marge avant principale. Ces accès ne peuvent être retirés puisqu'il s'agit d'issues de secours requises au sens du Code de construction.

## **JUSTIFICATION**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ayant pour but de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun;

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire à certaines des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562;

CONSIDÉRANT que le projet a fait l'objet d'une autorisation en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un bâtiment résidentiel de six logements et plus (usage de résidence de classe G à J);

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du CCU, lors de la séance du 12 mars 2024, ont recommandé favorablement la présente demande avec les conditions suivantes :

- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans

les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **MONTRÉAL 2030**

s.o.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui sera tenue en avril 2024. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2024 – Avis public annonçant l'assemblée publique  
Avril 2024 – Affichage sur le site du projet  
Avril 2024 – Consultation publique  
6 mai 2024 – Conseil d'arrondissement - Adoption du second projet de résolution  
Mai 2024 – Ouverture d'un registre référendaire  
3 juin 2024 – Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution finale  
Juin 2024 – Entrée en vigueur du PPCMOI

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST  
conseiller(ere) en aménagement

### ENDOSSÉ PAR

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-03-12

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1244602001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un agrandissement sur deux étages à l'arrière du bâtiment situé au 12095, boulevard Sainte-Gertrude, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un agrandissement sur deux étages à l'arrière du bâtiment situé au 12095, boulevard Sainte-Gertrude, conformément aux documents déposés :

- Certificat de localisation, préparé par Talel Mahfoudh, arpenteurs-géomètres de la firme Arpentage Montréal, minute 3106, daté du 6 septembre 2023;
- Illustrations couleur (Rendus 3D) et plans d'architecture préparés par Stéphane Lessard, architecte, reçu le 24 avril 2024;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux de construction débutent dans les 12 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient exécutés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 2 514 617 et 1 301 530 du cadastre du Québec soit le 12095, boulevard Sainte-Gertrude.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-23 08:49

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1244602001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un agrandissement sur deux étages à l'arrière du bâtiment situé au 12095, boulevard Sainte-Gertrude, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 5 janvier 2024 à la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, visant la construction d'un agrandissement à l'arrière du bâtiment bifamilial localisé au 12095, boulevard Sainte-Gertrude.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant le projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.15 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Le bâtiment visé par le projet est situé entre les boulevards Léger et Gouin, sur le boulevard Sainte-Gertrude, dans un secteur possédant des caractéristiques hétérogènes au niveau architectural.

Le projet consiste en un agrandissement sur deux étages, à l'arrière du bâtiment ainsi qu'un réaménagement intérieur ayant pour objectif de créer quatre logements. Le bâtiment principal est recouvert de briques rouge, orange, beige et brun. Le revêtement des murs de l'agrandissement sera en brique de marque « Watson Town » et d'une couleur « Gray stone », format métrique. Les teintes grises et beiges sont déjà présentes sur le bâtiment principal au niveau des allèges, des linteaux ainsi que de la pierre en façade. Aussi, ces couleurs se retrouvent dans la maçonnerie des bâtiments voisins.

Le toit sera plat comme le bâtiment principal et il sera recouvert d'une membrane blanche. Le projet implique de couper un arbre (cèdre) localisé tout près de l'ère d'implantation de l'agrandissement. En contrepartie, le projet prévoit la plantation de quatre nouveaux arbres pour un total de sept arbres sur l'ensemble du terrain et une couverture végétale de plus de 45 % de la superficie du terrain.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond aux critères des chapitres 9 et 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **JUSTIFICATION**

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 12095, boulevard Sainte-Gertrude, soit les lots 2 514 617 et 1 301 530 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA09 -10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la construction d'un agrandissement sur deux étages à l'arrière du bâtiment; Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Les membres du CCU, lors de la séance du 7 mai 2024, ont recommandé favorablement la présente demande avec les conditions suivantes :

- Que les travaux de construction débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient exécutés dans les 12 mois suivants la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou le certificat pourra être délivré.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie ALLEN  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

David ROSS  
Chef de division

Le : 2024-05-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1247857001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant l'installation d'un bâtiment temporaire au parc Henri-Bourassa dans le cadre d'un projet pilote Toutes à Vélo.

QUE soit édictée une ordonnance autorisant l'occupation périodique afin d'autoriser une occupation du domaine public sans requérir l'obtention d'une autorisation spécifique pour l'implantation d'un bâtiment temporaire d'entreposage au parc Henri-Bourassa;  
ET QUE cette autorisation soit soumise aux exigences suivantes :

- L'occupation est octroyée pour une durée maximale de 2 mois;
- L'autorisation peut être renouvelée avant l'échéance;
- Le site doit être maintenu en bon état, et ce, en tout temps;
- Cette autorisation permet l'implantation de la structure telle que convenue avec la DAUSE.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-23 08:56

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247857001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu de l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance permettant l'installation d'un bâtiment temporaire au parc Henri-Bourassa dans le cadre d'un projet pilote Toutes à Vélo.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre d'un projet de sensibilisation et d'initiation à la pratique du vélo pour les élèves de l'école secondaire, le programme Toutes à vélo souhaite installer un conteneur temporaire pour l'entreposage des équipements. Ce projet, piloté par Hoodstock, s'inscrit dans le cadre du QIR et dans un effort pour promouvoir l'utilisation du vélo par la population de l'arrondissement et des nouveaux axes cyclables déployés pour cette saison.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le conteneur sera implanté de façon à protéger les surfaces naturelles et pour une période de la mi-juin à la fin-juillet. L'espace utilisé sera remis dans les conditions initiales.

**JUSTIFICATION**

Ce projet permet de répondre aux objectifs du projet dans la mesure où l'arrondissement ne possède aucun local pour l'entreposage de courte durée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion) tout en réduisant les émissions de GES

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

Le : 2024-05-13



**Dossier # : 1247177003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	En vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière, permettre la fermeture du tronçon de rue Fleury Est entre les avenues de Cobourg et des Laurentides.

Conformément au Règlement 1570 sur la circulation routière dans les limites de l'arrondissement, il est recommandé :  
QUE soit autorisée la demande suivante :

- Permettre la fermeture du tronçon de 54 mètres de la rue Fleury Est entre l'avenue Cobourg et l'avenue des Laurentides, afin d'y aménager une place éphémère.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:13

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247177003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	En vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière, permettre la fermeture du tronçon de rue Fleury Est entre les avenues de Cobourg et des Laurentides.

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément à la compétence qui est confiée à l'arrondissement en matière de circulation, le conseil d'arrondissement peut autoriser, en vertu du Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, l'installation ou la modification de toutes signalisations. Dans le cadre d'un aménagement de place publique transitoire, la fermeture de la bretelle secondaire de la rue Fleury Est entre l'avenue de Cobourg et l'avenue des Laurentides est requise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Le tronçon de 54 mètres de long, situé sur la rue Fleury Est entre l'avenue de Cobourg et l'avenue des Laurentides sera fermée à la circulation à partir du mois de juillet 2024 afin d'aménager une placette publique adossée au parc existant. La circulation véhiculaire sur la rue y sera interdite, des jersey et/ou des bollards seront installés afin de sécuriser les lieux.

L'espace sera délimité par du marquage au sol et sera répartie en deux espaces :

- Un premier espace de détente proche de l'avenue des Laurentides sera aménagé de bac de plantation et de banc.
- Le second espace proche de l'avenue de Cobourg sera plus ludique, des tables à pique-nique et une table de ping-pong y seront installées.

Si le mobilier sera retiré pour la période hivernale, la fermeture de rue sera maintenue afin de planifier pour les années à venir un aménagement plus permanent et d'en faire un véritable espace public.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de place éphémère permettra d'aménager, de sécuriser et d'embellir un tronçon résiduel de la voirie adossé à un petit parc. Ceci permettra d'offrir un espace public de qualité dans un milieu dense et peu desservi par des espaces publics.

Le projet s'insère dans un secteur comprenant divers usages et services susceptibles de générer un achalandage naturel et important. La présence d'un secteur résidentiel de moyenne densité (duplex et triplex), d'écoles et de garderies dans un rayon de 500 mètres de l'emplacement visé ainsi que la proximité des commerces de la rue Fleury Est, permettra de dynamiser le secteur et d'offrir aux usagers un nouvel espace de rencontres.

C'est aussi l'occasion de rectifier la trame de rue existante du secteur. Au cours de la dernière année, l'arrondissement a misé sur la fermeture des baies de virage à droite, de façon à sécuriser la traversée des piétons et de façon plus général à sécuriser les déplacements des usagers de la route. Ce tronçon constitue l'un des éléments à corriger pour faciliter la traverser de la rue dans le secteur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cet aménagement fait l'objet d'un financement de 99 999\$ de l'initiative canadienne des collectivités en santé, du gouvernement du Canada.

## **MONTRÉAL 2030**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration de la sécurité pour l'ensemble des usagers

- Amélioration des conditions de déplacements notamment en transport actif;
- Embellissement et verdissement du secteur;

À noter

- Retrait de 10 cases de stationnement;
- Ajustement de l'accès au stationnement du 3552 Fleury Est.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le citoyen riverain situé au 3552 rue Fleury Est, directement affecté par l'aménagement a été rencontré en mai 2024.

- Une stratégie de communication sera développée pour informer les résidents et commerçants du secteur de la fermeture du tronçon de la rue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi d'un contrat pour plans et devis (avril 2024)

- Fermeture de la rue à la circulation (signalisation d'avis de fermeture 30 jours

- avant la mise en place de l'aménagement) : début juillet 2024
- Aménagement temporaire de la rue Fleury Est : début juillet 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adèle PAVAGEAU  
Cheffe de section, mobilité

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-05-23

Jérôme VAILLANCOURT  
Directeur

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jérôme VAILLANCOURT  
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.  
entreprises (arr.)



**Dossier # : 1247768003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. William Daigle, à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 juin 2024

Il est recommandé :  
QUE soit titularisé M. William Daigle, matricule 100225035, à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts, (emploi 611630, poste 94895), groupe de traitement 14-012, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 juin 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-23 08:56

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247768003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titulariser M. William Daigle, à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 juin 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts (emploi :611630, poste : 94895), groupe de traitement 14-012, taux horaire 35,49\$, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-24-VPERM-611630-94895 a été publié à l'interne pour la période du 18 au 29 mars 2024, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) ainsi qu'à l'Entente sur les 17 points de négociations locales.

Monsieur William Daigle (matricule : 100225035) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi. Il a déjà cumulé plus de 720 heures dans cette fonction au cours des trente-six (36) derniers mois selon l'article 4.05 d.) de la convention collective.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La titularisation de Monsieur William Daigle (matricule : 100225035) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la titularisation de Monsieur William Daigle (matricule : 100225035), à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts (emploi : 611630, poste : 94895), groupe de traitement 14-012, taux horaire 2024 de 35,49\$, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 juin 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Monsieur William Daigle sera titularisée comme préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts (emploi : 611630) , référence budgétaire 323083.

### **Dépense prévue pour l'année 2024**

Fonction : Préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts

Période : 8 juin au 31 décembre 2024

Référence budgétaire: no 323083

No de poste budgétaire: 94895

La dépense prévue pour la période du 8 juin au 31 décembre 2024, est la suivante ;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Préposé à l'entretien réseau aqueduc et égout	611630	1 072,00	35,49	38 100 \$	600 \$	38 700 \$	11 800 \$	50 500 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

### **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 16 mai 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-05-16

Nasser AWAD SHKEMY  
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1249720004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le transfert temporaire d'un poste vacant de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720, poste 94939) et des crédits budgétaires associés à ce poste à la Division du service technique de la Direction des travaux publics pour la période du 8 juin 2024 au 30 avril 2026.

QUE soit autorisé le transfert temporaire d'un poste vacant de préposé aux travaux généraux et à l'entretien (emploi 611720, poste 94939) et des crédits budgétaires associés à ce poste à la Division du service technique de la Direction des travaux publics pour la période du 8 juin 2024 au 30 avril 2026;

QUE soit approuvée la récupération de ce poste et des crédits budgétaires associés à ce poste à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à partir du 1er mai 2026;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-27 13:15

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249720004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le transfert temporaire d'un poste vacant de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi 611720, poste 94939) et des crédits budgétaires associés à ce poste à la Division du service technique de la Direction des travaux publics pour la période du 8 juin 2024 au 30 avril 2026.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS; unité administrative 87-06-00-00) désire transférer un poste de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi: 611720, poste: 94939) et les crédits budgétaires associés à ce poste à la Direction des travaux publics suite à la fermeture temporaire de la piscine Calixa-Lavallée du 8 juin 2024 au 30 avril 2026 à la condition de récupérer le poste à la réouverture de la piscine qui sera effective en mai 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 2310119 Autoriser des modifications additionnelles à la structure administrative de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social vers celle de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 avril 2023.

**DESCRIPTION**

Les modalités du transfert sont les suivantes:

- 1) Le transfert d'un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (emploi: 611720, poste: 94939), groupe de traitement 003 à la Division du soutien technique (87-05-04-00) pour la période du 8 juin 2024 au 30 avril 2026;
- 2) Le transfert des crédits budgétaires associés à ce poste à la Division du soutien technique (87-05-04-00) pour la période du 8 juin 2024 au 30 avril 2026;
- 3) Le transfert d'un poste vacant permanent à la Division des sports et loisirs (87-06-04-00) dès le 1er mai 2026 (phase de récupération du poste);
- 4) Le transfert des crédits budgétaires associés à ce poste à la Division des sports et loisirs (87-06-04-00) dès le 1er mai 2026.

## JUSTIFICATION

Suite au départ à la retraite d'un employé col bleu et à la fermeture temporaire de la piscine Calixa-Lavallée pour rénovation, l'option de ce transfert s'avère la décision la plus favorable pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de pouvoir compter sur le personnel disponible à la réouverture de la piscine et en faire bénéficier une autre direction sans coût additionnel à son budget.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **Dépense prévue 2024**

Poste : Préposé aux travaux et à l'entretien

Période : du 8 juin 2024 au 31 décembre 2024 (référence budgétaire #380816)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'hres</b>	<b>Salaire</b>	<b>TS, Prime et Ajust, bqes</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Dépense totale</b>
du 8 juin 2024 au 31 décembre 2024	611720	1060	31 800 \$	400 \$	9 900 \$	42 100 \$

Le budget de la masse salariale concernant le poste sera transféré et sera imputé, pour la période du 8 juin 2024 au 31 décembre 2024, dans le budget de la Direction des travaux publics de l'arrondissement, division des Services techniques.

Pour les années 2025 et 2026, les crédits nécessaires pour ce poste seront réservés directement dans le budget de la division des Services techniques. Nous devons faire un transfert de budget, à la division des Sports et loisirs, pour la période du 1er mai 2026 au 31 décembre 2026.

## MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lors de la phase de récupération, si le poste n'est pas transféré à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dès le 1er mai 2026, la réouverture de la piscine Calixa-Lavallée sera compromise. Il y aura des impacts majeurs pour l'offre de services aux citoyens, aux organismes en sport aquatique et pour le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI).

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 15 mai 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-05-13

Karine BOULAY  
chef(fe) de division - sports, loisirs et  
developpement social en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

ClaudeI TOUSSAINT  
Directeur



**Dossier # : 1247768004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la substitution de la fonction de plombier (emploi 601720), groupe de traitement 17, par la fonction de plombier chauffage (emploi 607040), groupe de traitement 19, à la suite du départ à la retraite d'un employé à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, à compter du 8 juin 2024.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée la substitution de la fonction de plombier (emploi 601720), groupe de traitement 17, par la fonction de plombier chauffage (emploi 607040), groupe de traitement 19, à la suite du départ à la retraite d'un employé, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, à compter du 8 juin 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-28 16:29

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247768004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la substitution de la fonction de plombier (emploi 601720), groupe de traitement 17, par la fonction de plombier chauffage (emploi 607040), groupe de traitement 19, à la suite du départ à la retraite d'un employé à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, à compter du 8 juin 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Pour répondre aux besoins opérationnels de l'arrondissement, la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics souhaite substituer la fonction de plombier (emploi 601720 - groupe de traitement 17 - taux horaire de 39,37\$) par la fonction de plombier chauffage (emploi 607040 - groupe de traitement 19 - taux horaire de 40,78\$, qui est une fonction de plus polyvalente et plus adaptée aux besoins de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La Division du soutien technique a actuellement un seul plombier chauffage pour réaliser les requêtes en plomberie. La division accuse un retard important dans le traitement des requêtes et l'ouverture des piscines.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le salaire annuel d'un plombier chauffage est de 76 602\$ (emploi 607040). Il s'agit de la modification la fonction de plombier, emploi 601720, qui sera vacant suite au départ à la retraite de M. Nikolai Soukhov le 1er juin 2024.

Poste : plombier chauffage (emploi 607040)  
Référence budgétaire : #309138 et #309150)

La dépense prévue pour cette période, soit du 8 juin au 31 décembre 2024, est la suivante;

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Plombier chauffage	607040	1 047,00	40,78	42 700 \$	600 \$	43 300 \$	13 200 \$	56 500 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

Marianne BERNIER, 16 mai 2024

---

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA  
Secrétaire de direction

Bassam AJAM  
c/d sout.technique <<arr.mtln>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maxime Ubner SAUVEUR  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1245504002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner l'entente locale portant sur des horaires flexibles entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP, local 429), le tout conformément au point 9° les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail, en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

QUE soit entérinée l'entente locale pour des horaires flexibles entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP, local 429), le tout conformément au point 9° les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail, en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

ET QUE soit autorisée la Directrice d'arrondissement à signer l'entente locale.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-23 08:51

**Signataire :** Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245504002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner l'entente locale portant sur des horaires flexibles entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP, local 429), le tout conformément au point 9° les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail, en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**CONTENU****CONTEXTE**

En janvier 2024, l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des cols blanc, SCFP section locale 429, ont amorcé des négociations d'une lettre d'entente locale sur des horaires flexibles pour certains employés cols blancs.

L'entente locale portant sur des horaires flexibles entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP, local 429) a fait l'objet d'une présentation et d'un vote auprès des employés cols blancs le 20-03-2024. Les membres ont entériné l'entente.

En offrant des horaires plus flexibles, nous souhaitons augmenter notre attractivité sur le marché du travail, faciliter le retour au travail des employés qui doivent conjuguer avec une nouvelle réalité, augmenter la polyvalence dans nos équipes, augmenter la reconnaissance envers les situations que vivent nos employés et, finalement, répondre à une demande qu'ils ont formulés.

En approuvant cette entente locale, le conseil de l'arrondissement de Montréal-Nord reconnaît l'importance de maintenir des relations de travail harmonieuses et de garantir des conditions de travail satisfaisantes pour les employés, tout en assurant la bonne gestion des services publics offerts à la population de Montréal-Nord. Ainsi, nous recommandons que le conseil d'arrondissement mandate le directeur d'arrondissement à signer l'entente locale pour les horaires flexibles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 10 124 : Approuver la délégation de négocier une entente locale pour des horaires flexibles entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP, local 429), le tout conformément au point 9° les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail, en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**DESCRIPTION**

N/A

#### **JUSTIFICATION**

L'entente locale porte notamment sur les horaires de travail et les heures supplémentaires. Elle permettra, entre autres, de maintenir la stabilité des équipes de travail, ce qui favorisera le développement de l'expertise des employés et une plus grande valorisation du travail.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La juridiction locale ne prévoit que la négociation des clauses normatives, donc il n'y a pas d'impact financier.

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carmela GENTILE  
conseiller(-ere) en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-05-09

Jennifer MC CAUGHAN  
chef(fe) de division - ressources humaines  
(arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1242537002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution CA24 10 122 afin que la période d'essai inscrite soit de six (6) mois au lieu de neuf (9) semaines, conformément à l'article 6.03 a) de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

QUE soit modifiée la résolution CA24 10 122 afin que la période d'essai inscrite soit de six (6) mois au lieu de neuf (9) semaines, conformément à l'article 6.03 a) de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-23 08:53

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242537002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution CA24 10 122 afin que la période d'essai inscrite soit de six (6) mois au lieu de neuf (9) semaines, conformément à l'article 6.03 a) de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous demandons au conseil d'arrondissement de modifier la résolution CA24 10 122 afin que soit modifiée la période d'essai inscrite pour qu'elle soit de six (6) mois au lieu de neuf (9) semaines, conformément à l'article 6.03a) de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 14 mai 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Veronique CASTANEDA  
agent(e) conseil en ressources humaines



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242537002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Julie Renshaw à titre d'agente de bureau à la Division des ressources financières et matérielles à la Direction des services administratifs, en période d'essai de neuf (9) semaines, et ce, à compter du 18 mai 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comblement du poste permanent d'agent de bureau est nécessaire afin de répondre aux besoins de la Division des ressources financières et matérielles.  
En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no : MN-24-PERM-792820-17353 a été publié à l'interne pour la période du 19 au 25 janvier 2024, conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, madame Julie Renshaw (matricule : 100162819), est la candidate retenue pour occuper ce poste.  
En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de madame Julie Renshaw (matricule : 100162819), à titre d'agente de bureau (emploi : 792820, poste : 17353), groupe de traitement 12-005, à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs, en période d'essai de neuf (9) semaines, à compter du 18 mai 2024, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

**JUSTIFICATION**

Le salaire annuel proposé de 54 432 \$ est établi conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'échelle salariale 2024 du groupe de traitement 12-005 est de : 40 172 \$ à 54 432 \$.

**Dépense prévue 2024:**

Poste: agent de bureau

Période : du 18 mai 2024 au 31 décembre 2024 (référence budgétaire #264253)

<b>Période</b>	<b>Emploi</b>	<b>Nbre d'hres</b>	<b>Salaire</b>	<b>TS, Prime et Ajust. bques</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Dépense totale</b>
du 18 mai 2024 au 31 décembre 2024	792820	1135	33 900 \$	1 000 \$	9 700 \$	44 600 \$

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 11 avril 2024

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda VALLÉE  
Technicienne en ressources humaines

### **ENDOSSÉ PAR**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en

Le : 2024-04-08

arrondissementt

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carine HADDAD  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissementt



**Dossier # : 1247987005**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement\_greffe et archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Nommer M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2024.

QUE soit nommé M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2024.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-05-28 16:31

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247987005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 10 381 - Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024.

**DESCRIPTION**

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse d'arrondissement lorsque celle-ci est absente du territoire de l'arrondissement ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

**JUSTIFICATION**

Le mandat de la mairesse suppléante se terminera en date du 30 juin 2024. Il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2024.

Il est recommandé de nommer M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2024.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Sophie BERGERON  
Secrétaire-rechercheur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-Aurele APLOGAN  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-05-13

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martine CARDIN  
Directrice des services administratifs par intérim